

N° 6 – 1988

CLIO 94



BULLETIN
DU COMITÉ DE LIAISON
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

N° 6 1988

A large, irregular black outline map of the Val-de-Marne region, centered on the page. The text 'CLIO 94' is printed in large, bold, black letters across the middle of the map.

CLIO 94

BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE



S O M M A I R E

	Page
AVANT-PROPOS. Michel Balard.....	2
NAISSANCE ET AVATARS DE LA PAROISSE DE VINCENNES, 1667 - 1737. Pierre Dangle.....	3
UNE "AFFAIRE" DE BANC D'EGLISE A NOTRE-DAME DE VINCENNES, 1722. Pierre Langlois et Jacqueline Valéri.	19
LE PHILANTHROPE ET L'AUBERGISTE. Un épisode de l'histoire du port de CRETEIL. Madeleine Jurgens.	22
LE PRESBYTERE DU CURE POSTEL A SUCY-EN-BRIE. Fran- çoise Balard.	27
AU FIL DES REGISTRES PAROISSIAUX. C.E.G.H.I.F. 94.....	31
EVOCATION DE QUELQUES PERSONNALITES DU VAL-DE- MARNE AU COURS DE LA PREMIERE MOITIE DU XIXe SIE- CLE. Jean Delefoss.	33
LES HOPITAUX AUXILIAIRES EN VAL-DE-MARNE PENDANT LA GUERRE 1914-1918. Christian Chaudré.	39
NOVEMBRE 1987 : LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMU- NAL DE CRETEIL A CINQUANTE ANS. Docteur Robert Legros. ..	51
A TRAVERS L'HISTOIRE DU VAL-DE-MARNE. Cycle de confé- rences 1987-1988, aux Archives départementales du Val-de-Marne.	
- Saint-Maur-des-Fossés, des origines aux Bagaudes. Pierre Gillon.....	62
- Représentation des espaces du Val-de-Marne dans l'art. Jacques van Waerbeke.....	65
- Vivre au village : Sucs-en-Brie au XVIIIème siècle. Françoise Balard.	68
- Les métiers populaires à Charenton, 1750-1850. Philippe Ruer.....	71
- Les lotissements dans le Val-de-Marne, 1860-1930. Annie Fourcaut. ...	74
ELEMENTS DE RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES POUR LES PERIODES ANCIENNES. LE VAL-DE-MARNE. Pierre Gil- lon.	78
BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE 1987-1988. Claire Berche... ..	80
MANIFESTATIONS HISTORIQUES DANS LE VAL-DE-MARNE.	87
LISTE DES SOCIETES ADHERENTES.....	89
COMPOSITION DU BUREAU DE CLIO 94.....	92

A V A N T - P R O P O S

Il est des anniversaires qui se souhaitent avec plus d'éclat que d'autres. Celui de CLIO 94 est de ceux-là. Voici en effet dix ans que s'est créée notre Fédération des sociétés d'histoire, d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine du Val-de-Marne. C'était par une soirée d'hiver, réunissant dans l'ancienne mairie de Créteil, un certain nombre de représentants de nos diverses sociétés, désireux d'agir ensemble, pour promouvoir la connaissance du passé de notre jeune département. Une exposition organisée dans les locaux de l'aéroport d'Orly concrétisait cette volonté d'action commune.

Depuis CLIO 94 a grandi. En 1983 paraissait pour la première fois notre bulletin. Nous en sommes aujourd'hui au numéro six. Il nous a paru souhaitable de marquer le dixième anniversaire de notre comité de liaison en en modifiant la présentation : couverture en quadri-chromie, disposition plus attrayante des articles. Deux thèmes servent de fil directeur cette année : la paroisse et ses desservants (Vincennes, Sucy-en-Brie), les hôpitaux (Créteil, le Val-de-Marne pendant la guerre de 1914-1918). On trouvera en outre les résumés des conférences effectuées aux Archives départementales et la bibliographie val-de-marnaise utile à tous.

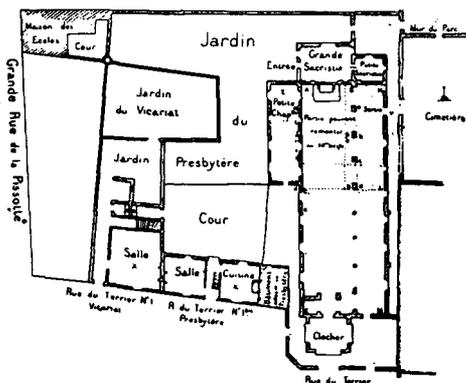
Un vœu pour conclure. Nous publierons l'an prochain, en collaboration avec l'Université Paris-XII, un ouvrage sur *La Révolution dans le Val-de-Marne*, constitué des contributions de nos diverses sociétés, sur le personnel révolutionnaire et les biens nationaux dans nos communes. Puisse chacune d'elles être représentée et qu'à l'occasion du *Bicentenaire de la Révolution*, notre fédération s'agrandisse de toutes les associations soucieuses de mieux connaître l'histoire et le patrimoine de leur commune. Comme le 14 juillet 1790, ce sera alors la fête, celle de notre fédération, CLIO 94.

Michel Balard.

NAISSANCE ET AVATARS DE LA PAROISSE DE VINCENNES 1667 - 1737

AVERTISSEMENT

L'histoire de la création de la paroisse de Vincennes est connue dans son acte essentiel : la "Sentence d'érection" de l'archevêque de Paris, en date du 9 août 1667. Elle est partiellement reproduite pour la première fois par Poncet de La Grave dans son ouvrage *L'Histoire de Vincennes et de ses Dépendances*, paru à Paris en 1788. Mais l'étude des tenants et des aboutissants du dit acte n'a pas encore été approfondi. Seul, un chercheur de Saint-Mandé, M. Gaston Petit, trésorier de la Société historique et archéologique de la Banlieue Sud-Est, a publié en 1928, un article sur ce sujet dans le bulletin de cette société. Cet article, bien qu'intéressant dans son ensemble, appelle cependant un certain nombre de réserves. C'est ainsi que le scepticisme dont il fait preuve sur la date exacte de création de la nouvelle paroisse n'est pas de mise. La date de la sentence, celle suivant immédiatement de son application et de la prise en charge par le premier curé, ne font pas le moindre doute. De même, l'assertion que ce prêtre, messire Anselme Larsonneur, aurait été auparavant entre autres, vicaire de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Montreuil, n'a pu être confirmée, malgré des recherches poussées aux archives paroissiales de la dite église. Enfin, le plan de l'ancienne église Notre-Dame de Vincennes à la fin du XVIIIème siècle, imaginé par l'auteur d'après des documents trouvés dans les archives de l'abbé Charles Lerebourg, mérite considération. Cet abbé a été curé de Vincennes jusqu'à sa mort, le 10 juin 1916 et ses archives ont malheureusement disparu avec lui. Nous publions cependant ce plan à titre documentaire, mais en mettant en garde d'y croire de trop, faute de pouvoir vérifier.



Plan idéal imaginé par Gaston Petit, de l'ancienne église de Vincennes, à l'aube de la Révolution. Les dimensions de l'église semblent confirmées par l'examen du plan du lotissement de la Basse-Cour, levé et coté par l'arpenteur royal Boudin en 1778 :

- approximativement 15 m. sur 45 m. soit 675 m². La rue de la Pissotte est l'actuelle rue de Fontenay et la rue du Terrier, la rue Raymond du Temple.

Il a été jugé préférable dans la suite de cette étude, de s'en tenir aux textes et documents originaux, tant déjà publiés partiellement que non encore utilisés ou inédits, telle cette "Instruction à son successeur" du troisième curé de Vincennes, messire de Jullien. Ce qui est sûr, c'est que l'ancienne église fut maintes fois aménagée et agrandie, au cours des siècles et que, tombant en ruines à l'époque de la Révolution, elle fut démolie en 1795 et remplacée en 1833 par l'église actuelle. De la "modeste chapelle" de ses débuts, elle était devenue une église "normale", comme en témoignent le nombre de ses cloches, la quantité de prêtres ou de notables inhumés dans le chœur, la nef ou les chapelles adjacentes, ou encore le faste relatif des cérémonies qui s'y déroulaient.

PREAMBULE

LES TEMPS ANCIENS

Dans les premiers siècles de notre millénaire, Vincennes-village s'appelait la Pissotte, du nom du rû qui le traversait. La première chapelle y fut construite en 1184, déjà sur l'emplacement de l'église actuelle, avant même que le château voisin fut bâti. Avec ce dernier, au siècle suivant, et dans son enceinte, fut érigée une chapelle dite de Saint-Martin, remplacée au XIV^{ème} siècle par une Sainte-Chapelle dotée d'un chapitre de chanoines dirigés par un trésorier. L'église de la Pissotte dépendait de la cure de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Montreuil. Cette dépendance fut tout à fait officialisée en tant que "succursale", par des lettres patentes du roi en 1547. Mais dès 1384, un arrêt du parlement de Paris avait ordonné le partage entre le curé de Montreuil et le trésorier de la Sainte-Chapelle du château, des revenus de cette dernière. Ce n'était d'ailleurs, dans ces temps-là, que la confirmation d'un état de fait ancien, réglant les rapports "financiers" entre le desservant d'une chapelle et le curé du lieu. Ce fut, comme nous le verrons plus tard, une source de difficultés pour la nouvelle paroisse de Vincennes, en 1667.

Entre temps, en 1385 le hameau de la Basse-Cour avait été créé, limité au sud par le château et au nord par la Pissotte. Il avait été initialement prévu pour loger dans ses maisons, le personnel et divers habitants du château. Il s'avéra vite que la mobilité de ces derniers, rendait peu pratique l'occupation des lieux. La Basse-Cour s'ouvrit alors à tout locataire désireux de s'y installer ; manants de la Pissotte, bourgeois de Paris en mal de résidences secondai-

res, ainsi que certains résidents plus ou moins permanents du château. Le moment arriva où, la population s'accroissant, les manants de la Pissotte et ceux de la Basse-Cour réclamèrent d'une même voix, la formation d'une paroisse bien à eux. En effet, ils préféraient accomplir leurs devoirs religieux à Notre-Dame de la Pissotte, s'y sentant plus à l'aise, plutôt qu'à la Sainte-Chapelle du château. En outre, leur dépendance de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Montreuil s'avérait une source permanente de difficultés.

DE LA "SUCCURSALE" DE MONTREUIL A LA "PAROISSE" DE VINCENNES VERS L'INDEPENDANCE

De ce désir fait foi l'acte rédigé à l'assemblée du Conseil de fabrique et des notables vincennois, le 25 octobre 1666. Cette assemblée se tint par devant messire Claude Poirée, "... greffier et tabellion royal du bailliage et châtellenie royale de Vincennes, la Pissotte et autres lieux et dépendances et par devant les manants et habitants de la dite Pissotte, Basse-Cour et Château de Vincennes, dont les noms suivent : Robert Anglard, Louis Vitry, Nicolas Lemaistre le Jeune, Charles Masson, Claude Milcent, Claude Viénot, Pierre Chauvin, Marcel Vie, Robert Chevreau, Jean Guérin, Nicolas Lemaistre l'Ainé, Thomas Lemaistre, Pierre Lemaistre, Pierre Gourneau, Roch Vitry, Jean Chauvin, Nicolas Viénot, Pierre Garnier, Jean Viénot, Pierre Girard et Claude Nicolas, lesquels d'une commune voix...", ont confirmé leur requête demandant l'érection de l'église de la Pissotte, succursale de Montreuil, en une paroisse indépendante de Notre-Dame de Vincennes.

La suite de l'acte prévoit diverses modalités d'application, notamment la dotation du futur curé par le Conseil de fabrique, l'indemnité à verser au curé de Montreuil etc... Ces modalités seront reprises dans leur ensemble dans le texte de la sentence d'érection, que l'on lira plus loin.

Cette volonté unanime des résidents des villages est valablement exprimée par leurs vingt-et-un représentants énumérés ci-dessus. Tous, sans aucune exception, appartiennent aux familles vincennoises les plus anciennes et les plus importantes en quantité et en qualité. La plupart sont des chefs de famille et ont des fonctions ou des titres sur le plan local.

Robert Anglard est maître maçon du roi : maître d'œuvre, il vient de terminer la jetée qui porte l'avenue reliant la barrière du Trône au château, l'actuel cours de Vincennes et avenue de Paris.

Plusieurs ont été ou seront marguilliers : Louis Vitry, Pierre Lemaistre, Thomas Lemaistre, Nicolas Viénot et Robert Chevreau.

Nicolas Lemaistre le Jeune et Claude Viénot deviendront un peu plus tard et successivement, procureurs de l'église Notre-Dame de Vincennes.

Pierre Garnier est marchand de vin, bourgeois de Vincennes. Il sera marguillier. Jean Chauvin est le charron des villages.

Claude Masson sera plus tard, tabellion royal, greffier et notaire apostolique à Vincennes.

Enfin, Pierre Girard qui demeure à la Pissotte, est un des très rares laboureurs vincennois, situation supérieure à celle des vigneronns qui forment la quasi-totalité de la population vincennoise.

Ajoutons qu'il n'est toutefois pas interdit de penser qu'un prêtre, alors chanoine de la Sainte-Chapelle et connaissant donc bien les lieux, messire Anselme Larsonneur, ait quelque peu aidé les villageois dans leur demande, visant lui-même la nouvelle cure. Il était influent, chapelain de la Reine, donc bien en Cour et en bons termes avec l'archevêque de Paris.

Mais laissons la parole au dit archevêque dans les attendus de l'acte par lequel il estime nécessaire l'érection d'une nouvelle paroisse, dite de Vincennes et la Pissotte :

"Hardouin de Péréfixe, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Paris ; à tous ceux qui par ces présentes lettres verront, salut en Notre Seigneur. Sçavoir faisons que, vu la requête à nous présentée par les manans et habitans de la Pissotte et Basse-Cour de Vincennes, convenant qu'ils soient bien huit cent communians dans ce lieu, ils se trouvent néanmoins dépourvus de pasteur, n'étant le dit lieu de la Pissotte que secours de la paroisse de Montreuil ou le sieur Le Marinel, curé d'icelle, fait sa résidence et ne vient à la Pissotte que très rarement, étant occupé à sa paroisse qui est fort nombreuse et de grande étendue et se contente de commettre au dit lieu de la Pissotte un vicaire, lequel lui rendait ci-devant la somme de trente-six livres pour tout ce qu'il pouvait prétendre par chaque année du dit lieu de la Pissotte, n'y ayant autre fonds que le casuel, ce qui a toujours été en charge aux supplians. Ceux-ci ont souffert jusques icy beaucoup d'incommodités en ladite église, d'autant que le dit curé de Montreuil voulant quelquefois être présent et assister aux inhumations, services et mariages qui se font au dit lieu de la Pissotte, il ordonne à son vicaire de l'attendre et luy défend de rien faire avant son arrivée. De manière qu'en l'attendant un long tems, la messe a été souvent célébrée à une heure ou deux heures après midy, et quelquefois même, le dit curé manque de venir, ce qui a toujours causé de la confusion et du désordre en semblables rencontres, et comme la dite église de la Pissotte est éloignée d'une demi-lieu de celle de Montreuil, le dit sieur curé ne peut se transporter qu'avec beaucoup de difficultés au dit

lieu de la Pissotte, où il y a fonts baptismaux et où les fonctions se font avec beaucoup de décence par les soins des dits supplians, et y ayant toujours deux prêtres au moins, entretenus avec le vicaire. Que l'église du dit lieu est belle, bien bâtie et ornée de tous les ornements nécessaires pour le service divin et que depuis dix ans les manans et habitans des villages ont fait une dépense de plus de deux mille écus pour l'agrandir et l'augmenter d'une chapelle qui règne tout le long de la dite église dont la fabrique possède plus de huit cent cinquante livres de rente. De manière que tant du revenu de la dite fabrique que de ce qu'ils peuvent contribuer de leur côté, il est aisé d'ériger une cure pour leur soulagement et consolation, à telles charges et conditions qu'il nous plairait..."

La suite de ce texte fait état de divers actes de procédure des manants de la Pissotte à l'égard du curé de Montreuil. Mais malgré l'opposition de ce dernier, la conclusion du procureur de l'archevêché est formelle. Elle clot ainsi l'action juridique engagée à la requête du Conseil de fabrique du 25 octobre 1666, appuyée par une sentence de l'official du 12 novembre 1666, confirmée par un arrêt du Parlement du 4 août 1667 autorisant la fondation d'une paroisse indépendante à Vincennes. Rien ne s'opposait plus à la sentence d'érection proprement dite et à sa publication. On remarquera dans le texte de celle-ci que les griefs contre le curé de Montreuil deviennent simplement des considérations sur le mauvais état des chemins !

LA SENTENCE D'ERECTION

Le 9 août 1667, est publiée la sentence d'érection dont le texte suit :

"Nous, Archevêque de Paris, ayant égard à la requête des supplians, manans et habitans de la Pissotte et de la Basse-Cour de Vincennes, et nous étant apparu par le procès-verbal de décente enquête fait par notre dit Official que la dite église de Montreuil est distante et éloignée de demilieu de celle du dit lieu de la Pissotte et que les chemins sont très facheux et difficiles en hiver et dans le mauvais temps, avons érigé et érigeons par ces présentes la dite église de Notre-Dame de la Pissotte, en Paroissiale distincte et séparée, et non dépendante de celle de Montreuil, ni d'aucune autre ; ordonnons qu'il sera payé par chacun an, pour l'entretien et la subsistance du curé qui desservira la dite paroisse, la somme de 300 Livres à prendre sur le fonds et casuel de la Fabrique de la dite église, attendu qu'il nous est apparu par le finito des comptes de la Fabrique,



Gravure de R. Nanteuil.

Cabinet des Estampes.

Hardouin de Péréfixe de Beaumont,
 Ancien précepteur de Louis XIV,
 Grand pourfendeur de jansénistes,
 Evêque de Rodez, puis
 Archevêque de Paris de 1664 à sa mort en 1670.
 "Homme simple et juste, sans aucune des
 "hautes qualités qui font les saints,
 "il possédait beaucoup de celles qui font
 "un bon archevêque" (G. d'Avenel).

qu'il y a par chacun an 700 Livres et plus de deniers revenant-bons, toutes les charges de fondation de la dite église, acquittés ; la dite somme de 300 Livres lui sera payée par les marguilliers d'icelle, et que de la dite somme de 300 Livres, il sera pris la somme de cent Livres par chacun an, pour l'indemnité du dit curé de Montreuil et de ses successeurs, et en outre la somme de huit Livres parisis par an pour l'indemnité de la Fabrique dudit Montreuil, à la charge, si les fonds de la Fabrique de Vincennes venaient à dépérir, d'y être supplée par les habitans".

"Au moyen desquelles indemnités, le curé de Vincennes et la Pissotte et de la Fabrique d'icelle, demeureront à l'avenir déchargé de toutes charges, tant envers le curé de Montreuil, qu'envers la Fabrique de la dite église. Après la nomination du sieur Larsonneur pour premier curé, il est dit idoine et capable pour desservir la dite cure, avec pouvoir et puissance de faire toutes fonctions curiales pour les habitans de la Pissotte, Château, Maison royale, Donjon, Basse-Cour de Vincennes et lieux en dépendant, auxquels habitans nous enjoignons de le reconnaître et lui rendre le respect et obéissance qu'il lui doivent comme à leur propre curé".

"Mandons au premier prêtre ou notaire sur ce requis de mettre le dit Larsonneur en possession de ses droits, revenus et dépendances, à la charge aussi que les dits habitans de la Pissotte seront tenus de pourvoir le dit curé et ses successeurs d'un bâtiment logeable et commode, lequel sera affecté à perpétuité au curé du dit lieu".

"En foi de quoi, nous avons signé ces présentes, fait contresigné par notre secrétaire ordinaire et à icelles fait apposer le sceau de nos armes".

"Signé : Hardouin, archevêque de Paris, Petit, secrétaire, et scellés".

Le texte de la sentence fut par la suite, le 22 juin 1669, "insinué et enregistré" au greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Paris par le greffier Jousse en présence de messire Larsonneur.

UNE SOURCE DE CONFLIT

L'assimilation des habitants du château, toutes catégories confondues, aux paroissiens de Notre-Dame de Vincennes, fut dès la création de la nouvelle paroisse, une pomme de discorde entre le Chapitre de la Sainte-Chapelle, jaloux de ses prérogatives et le nouveau curé de Vincennes. Quinze jours après la publication de la sentence d'érection du 9 août 1667, les chanoines engagèrent un procès contre elle, "interjetant appel comme d'abus de la dite sentence". Ils voulaient conserver les mains libres pour exercer les fonctions curiales à l'intérieur des murs de la forteresse. Or la sentence précisait bien la totale étendue des pouvoirs du curé de Notre-Dame de Vincennes. C'était bien à lui de remplir ces fonctions et à aucun autre. Aucune indemnité ou compensation n'était prévue pour le chapitre comme c'était le cas pour le curé de Montreuil.

MESSIRE ANSELME LARSONNEUR
PREMIER CURE

I. LA GRANDEUR

Il semble bien que le premier curé de la nouvelle paroisse ait beaucoup contribué à cette extension du "territoire" paroissial. C'était un homme avisé, énergique, sûr de lui (voir sa signature) et nanti de hautes relations. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris et chapelain avant de devenir aumonier de la reine, ce qui n'était pas rien. Originaire du diocèse de Meaux, il avait été précédemment chanoine de la Sainte-Chapelle du château. Au passage, constatons avec amusement que dans tous les actes où il figure en nom, il ne manque jamais d'exciper de toutes ses titres. Mais lorsque ces actes sont destinés à ses ex-confrères du chapitre de la Sainte-Chapelle, il "oublie" de mentionner sa qualité d'ancien chanoine, ce qu'il ne manque pas de faire ailleurs. Ces différends n'empêchent pas le 5 mai 1687, messire Jean Eustache Bazin, chanoine, de représenter le chapitre aux obsèques de Gabriel Larsonneur, frère de notre curé, en compagnie des curés de Fontenay, Nogent et Saint-Maur (mais pas de Montreuil).

Il est aussi très probable que c'est messire Larsonneur qui prit l'initiative de qualifier sa paroisse de "royale", mention qui ne figure pas dans la sentence d'érection et qui devait être interdite en 1730. Il ne manque d'ailleurs jamais dans les actes paroissiaux de rappeler l'étendue de ses pouvoirs et il semble bien que le niveau de ses hautes relations ait été suffisant, face à la combativité des chanoines, pour faire traîner en longueur les contestations car, c'est seulement le 31 décembre 1698 qu'est pris un premier arrêt limitant partiellement ses attributions.

Un exemple typique du genre de rappel qu'il pratiquait à l'égard du chapitre se trouve dans un acte d'inhumation du 16 janvier 1672. Ce jour-là, un prisonnier nommé Hyacinthe, "demeurant chez le nommé Dufresne, soldat "... mortepaye du château de Vincennes ... fut inhumé ... dans la Sainte-Chapelle par permission de messire Anselme Larsonneur, premier curé de la paroisse royale Notre-Dame de Vincennes et la Pissotte, chapelain de la reine et docteur en théologie de la faculté de Paris". Le chanoine Reine avait été dûment mandaté par "... le sieur Félix, trésorier de la dite Sainte-Chapelle et tout le corps du chapitre pour venir demander la permission d'inhumer le prisonnier, celui-ci étant de son vivant enfans de chœur d'icelle Sainte Chapelle ; mais la même garantie étant demandée pour le ci-devant Dufresne, il est rappelé que celui-ci est paroissien de Notre-Dame de Vincennes, comme tous les autres mortepayés du château, gouverneur, officiers et soldats de la dite garnison et même de la maison royale. Il faut, selon les constitutions de l'Eglise, en demander permission au dit sieur curé de Vincennes et la Pissotte".

Trois mois après ce beau morceau de bravoure, le 27 avril 1672, la paroisse reçoit la visite de l'archidiacre du diocèse Mgr Ameline. Il s'agissait de l'inspection rituelle de ce prélat, représentant l'archevêque de Paris. Notre-Dame de Vincennes n'est pas la seule en cause : au cours de ce mois d'avril, douze autres paroisses du doyenné de Chelles, auquel appartient Vincennes, reçoivent cette visite. Les visiteurs sont reçus par le curé, par son vicaire M. Jean Du Post, originaire de Lisieux, par les chapelains titulaires, MM. Jean Régnier, aussi de Lisieux et Louis Duruy natif de Coutances, ainsi que par le maître et la maîtresse d'école, Jean Leduc et Jeanne Moulin. Tous signeront le procès-verbal.

Après invocation à Notre-Dame, patronne de la paroisse, la visite se passe bien, tant pour celle du Saint-Sacrement que pour les Saintes-Huiles, les fonts baptismaux et les registres paroissiaux. Tout est trouvé en ordre. Quelques détails pratiques sont notés comme l'achat d'une cuvette d'étain pour les fonts baptismaux ou la pose prochaine d'une grille à la porte du cimetière voisin "pour empêcher les bêtes d'y entrer". Le catéchisme donne moins de satisfaction : "Monsieur le curé ne commence le catéchisme qu'à la Pentecôte jusqu'en août et ne le reprend qu'à la Toussaint jusqu'à Pâques. On n'en fait pas depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte à cause de l'occupation que l'on a aux processions" ! Or "... il y a peu de gens confirmés dans la paroisse et il est ordonné plus de catéchisme pour les disposer à la confirmation". Les sage-femmes sont rappelées à l'ordre : "... si elles ont des enfants à faire baptiser, elles doivent en avvertir aussitôt les ecclésiastiques". Et ainsi de suite ...

Le procès-verbal confirme la présence de trois prêtres : un vicaire et deux chapelains, comme avant l'érection en paroisse. Mais maintenant en plus, le curé est sur place. L'effectif restera le même pendant la période qui nous occupe. Le vicaire Jean Du Post mourra le 28 juin 1676. Il sera inhumé dans le chœur de l'église, du côté droit de la balustrade séparant ce chœur de la nef.

Une illustration de l'importance de l'église Notre-Dame de Vincennes, des hautes relations et de la considération dans laquelle était tenu son curé, messire Anselme Larsonneur, se trouve dans les actes de bénédiction des sept cloches installées dans le clocher pendant les trente-trois années de son exercice, en se rappelant l'importance alors de leurs sonneries dans la vie d'un village.

Le 26 juin 1674, la grosse cloche Marie-Armande-Charlotte a pour parrain Armand Charles, duc de Mazarin La Meilleraie, baron d'Altkirch et de Parthenay, gouverneur pour le roi de la Haute et Basse-Alsace, gouverneur-portier des villes et forteresses de Brisach, Filisbourg, le Port-Louis et la Fère, surintendant des poudres et salpêtres, pair de France. La marraine n'est autre que haute et puissante dame Marie Charon, femme de monseigneur Colbert, ministre d'Etat. Le même jour une autre grosse cloche est bénite sous le vocable de

Marie-Thérèse-Julie. Elle a pour parrain le haut et puissant seigneur Paul Jules de Mazarin, pair de France, duc de La Meilleraie, fils unique de monseigneur Armand-Charles. La marraine est haute et puissante dame Marie-Thérèse Colbert femme de haut et puissant Charles Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, pair de France.

C'est encore une grosse cloche qui est bénite le mardi 5 mars 1682 : Marie-Jeanne-Pauline. On y retrouve le parrain de la précédente, le très-haut et très puissant seigneur Paul Jules de Mazarin, duc de La Meilleraie, gouverneur de Vincennes. La marraine est la très haute et très puissante demoiselle Jeanne Susanne de Bellefond, fille de très haut et puissant seigneur messire Bernardin Gigault, marquis de Bellefond, maréchal de France, premier Ecuyer de madame la Dauphine, et de très haute et puissante dame Madeleine Fouquet, son épouse. La cérémonie de bénédiction est faite par messire Anselme Larsonneur qui, de chapelain de la reine est devenu son aumônier.

MESSIRE ANSELME LARSONNEUR PREMIER CURE

II. LA DECADENCE

On imagine l'importance pour le village de Vincennes de la splendeur relative de ces cérémonies. Mais le temps passe. La reine Marie-Thérèse est morte en 1683. Il n'y a plus d'aumônerie de la reine pour le curé et c'est une considérable perte d'influence. Le cercle de ses relations se rétrécit. Ce ne sont plus des grands seigneurs qui sont parrains et marraines mais des bourgeois de Paris, alliés aux familles des villages, ou des notables du cru, comme on va pouvoir en juger.

Le 3 mai 1693, ce sont trois cloches qui sont bénites. La première est nommée Marie-Geneviève-Nicole. Le parrain est Nicolas Héricourt, fils de M. Simon Jude Héricourt, bourgeois de Paris et officier de ville. La marraine est Marie-Jeanne Boudin, fille de Philippe Boudin, bourgeois de Paris et aussi officier de ville. La seconde Spire-Claude a pour parrain M. Spire Chauvin, bourgeois de Vincennes, prieur de la confrérie du Saint-Sacrement et capitaine de la Basse-Cour. La marraine est Claude Viénot, veuve d'Alexandre Gaillot, bourgeois de Paris. La troisième, Eustache-Jeanne a pour parrain Eustache Thibault, jardinier du roi en son petit parc de Vincennes, et pour marraine, Jeanne Pelé, femme de Pierre Pépin.

Le 23 mai 1694, une grosse cloche, Marie-Geneviève-Nicole est bénite. Elle a le même nom et les mêmes parrain et marraine que celle installée un an auparavant. De toute évidence, celle-ci a dû se briser comme cela arrivait parfois

et celle-là l'a remplacée. Enfin le 8 septembre 1697, Nicole-Geneviève est bénite, ayant pour parrain messire Nicolas Famin, juré-porteur de grains, bourgeois de Paris et pour marraine Denise Nicole Baillou, femme de messire Claude Fornet, bourgeois de Paris.

La tâche d'organisation de la nouvelle paroisse semble avoir été bien remplie par le premier curé. Les registres paroissiaux sont désormais sans faille et bien tenus. Les paroissiens sont assidus. Les membres du Conseil de fabrique et les marguilliers sont régulièrement élus, choisis parmi les plus importantes familles du pays. Il n'y a eu en 1685 et 1686 qu'une vingtaine d'abjurations, concernant d'ailleurs des provinciaux réfugiés à Vincennes, ce qui n'a pas posé de problèmes au curé.

Les procès déclenchés par le chapitre de la Sainte-Chapelle traînent en longueur et ne se réactivent vraiment que sur la fin du siècle. Le 31 décembre 1698, ce sera le premier échec dans ce domaine de messire Anselme Larsonneur. Ce jour-là, le conseil du roi prend un arrêt restituant les fonctions curiales au chapitre en ce qui concerne "... les chanoines, vicaires, chapelains et habitués, leurs commensaux et domestiques, les enfans de chœur et les huissiers appariteurs". L'arrêt confirmait cependant le droit à une indemnité due au curé de Vincennes.

Le premier curé ne verra pas la suite de cette bataille juridique, allant de défaite en défaite, jusqu'en 1730, où Notre-Dame de Vincennes finira de perdre tous ses paroissiens du château. Il s'éteindra le 7 février 1700.

MESSIRE JEAN LOUIFER SECOND CURE - 1700-1725

Le second curé, messire Jean Louifer, nommé en 1700, venait d'une honorable famille normande originaire de Saint-Martin l'Aiguillon dans le diocèse de Sées. Son frère Guillaume était venu marier à Vincennes en 1716, sa fille Jacqueline Charlotte avec Sébastien Clouet, maître sellier à Paris ; un autre de ses frères, Urbain était officier de marine.

De son administration de la paroisse, on sait peu de chose sinon ce qu'en dit son remplaçant, messire de Jullien, dans "l'instruction qu'il laisse à son successeur" en 1737 et où il raconte son arrivée dans la paroisse en 1725. Le tableau semble toutefois un peu poussé au noir comme on pourra en juger :

"J'ai trouvé la paroisse dépourvue d'instructions, manquant de de prône depuis vingt ans, la plupart des paroissiens ignorant même les moindres principes de la religion, ce qui provenait du grand âge de mon prédécesseur".

Messire de Jullien se garde de le blâmer car "... il était rempli de mérites, mais hors d'état par sa caducité d'agir et de se pourvoir de bons vicaires".

N'oublions pas qu'en cette année 1725, messire Jean Louifer avait quatre-vingt-un ans et que licencié-ès-lois, il avait été nommé une douzaine d'années auparavant doyen rural du doyenné de Chelles dont dépendait Vincennes. Ce n'était pas une fonction honorifique comme on pourrait le croire. Elle consistait à suppléer l'archidiacre du diocèse dans son rôle de visiteur des paroisses du doyenné ou à préparer ses visites, étant en quelque sorte son représentant auprès des curés. Le doyen rural était librement choisi par l'archevêque comme celui lui paraissant le plus digne et le plus docte des prêtres du doyenné. Cela contredit quelque peu les appréciations de messire de Jullien ; mais il est possible que tout en étant "digne" et "docte", il n'ait plus été un administrateur très actif de la paroisse, pris par ailleurs par ses fonctions au doyenné.

Il continua de résider à Vincennes où il mourut à quatre-vingt-cinq ans, le 19 décembre 1729 et fut inhumé dans le chœur de l'église Notre-Dame.

MESSIRE DE JULLIEN TROISIEME CURE - 1725-1737

Messire de Jullien, dans son "Instruction à son successeur" prend ensuite le contrepied d'une situation qu'il a peut-être quelque peu assombrie :

"J'ai dit le prône après l'Evangile parce que auparavant on ne disait les prières du prône que seulement avant la messe et personne n'entrait pendant ce temps dans l'église. J'ai établi un grand et un petit catéchisme et fait donner les cloches quand on devait porter le viatique ou des cierges. J'ai donné en divers carêmes une espèce de mission pour instruire les paroissiens et leur apprendre à se confesser et j'ai mis la paroisse pour les offices et le service divin, sur un pied semblable à celles de Paris. J'ai toujours prié et exhorté les maîtres et maîtresses d'école d'inculquer beaucoup de piété à la jeunesse qui leur était confiée. J'ai eu la consolation de voir le fruit de tant de travaux purger la paroisse de tant de rapines et de mauvais lieux. Mais en même temps parmi ces peines qui faisaient mes délices, j'ai rencontré des épines amères qui étaient le procès pendant entre le chapitre et le curé".

Ces épines étaient en effet d'importance. Messire de Jullien avait affaire à forte partie. Il ne semblait pas avoir les appuis dont bénéficiait naguère messire Anselme Larsonneur. La procédure continuait et les incidents se multipliaient. Deux exemples en donneront une idée :

C'est ainsi que "... un soldat, mort dans le donjon, avait été administré des sacrements par le curé. Celui-ci, s'étant transporté ensuite dans le château pour enlever le corps, trouva la porte du donjon levée. Le bailliage de Vincennes condamna le chapitre à 100 Livres d'amende".

Le 29 mai 1728, Catherine Denion, âgée de soixante ans, épouse de François François, bedeau de la Sainte-Chapelle, décède au château. Catherine et François sont enfants du village. Deux vicaires de Notre-Dame de Vincennes, messires Veldon et Fortune sont envoyés pour veiller la défunte avant de ramener le corps à l'église paroissiale. Plusieurs personnes et divers chanoines en empêchent les vicaires et essayent de les faire sortir par la force. A deux reprises, ils enferment même l'un d'eux. Finalement, le gouverneur du château décide que le bon droit est du côté de la paroisse et celle-ci peut alors faire enlever le corps de grand matin et procéder à l'enterrement à Notre-Dame de Vincennes.

Ces deux exemples illustrent bien le climat entre le curé et le chapitre. Mais la contestation se poursuit aussi sur le plan juridique. Par son arrêt du 28 juillet 1730,

"Sa Majesté Louis XV, faisant droit sur les demandes du curé de la Pissotte et sur l'appel comme d'abus interjeté par le Chapitre de la Sainte-Chapelle, déclare qu'il y a abus dans la dite sentence d'érection ce faisant, maintient et garde les trésoriers, chantres et chanoines du chapitre de la dite Sainte-Chapelle de Vincennes, dans le droit et possession de faire les fonctions curiales et d'administrer les sacrements dans l'étendue et enceinte des dites maison royale, donjon, cour et casernes du dit château, le tout entouré de fossés et fermé par des pont-levis ; fait, Sa Majesté, défenses au dit curé de la Pissotte de les y troubler, et de prendre la qualité de curé royal de Vincennes, mais seulement celle de curé de Vincennes-La Pissotte, comme aussi d'entreprendre sur la juridiction et charge d'âmes qui appartient au dit trésorier..."

L'arrêt reprend ensuite celui de 1698 déjà cité, remontant même jusqu'à l'arrêt du Parlement du 4 février 1384 et "... donnant main-levée définitive des saisies sur les comptes faites à la requête du dit curé Jullien en vertu de la sentence du bailli de Vincennes (favorable au curé) du 10 janvier 1729".

Ce n'était pas cependant la fin du procès, comme on pourrait le croire. Si messire de Jullien n'avait pas les relations du premier curé, il était assez procédurier, ayant lutté et luttant contre le grignotage de ses paroissiens du château. En effet, à la suite de l'arrêt de 1698, le chapitre avait repris petit à petit extensivement le contrôle des habitants de la première cour du château, appelé la

Maison royale, et du gouverneur. Ils laissaient alors les domestiques de ce dernier et de l'intendant au second curé, bien que ceux-ci vivent dans les mêmes maisons, cours, écuries et casernes. Les chanoines disaient qu'ainsi le partage par moitié des revenus du château était juste. En 1726, le troisième curé venait d'arriver, ils étendirent leur emprise sur les habitants des écuries, logements et appartements, la reine d'Espagne résidant alors dans le château, ne laissant plus au curé que les casernes.

En 1730, l'arrêt du 28 juillet étant rendu, messire de Jullien fit dresser contre lui une requête en opposition par M. Bronne, avocat de l'archevêque de Paris au Conseil. L'abbé Bignon, premier commissaire, lui avait fait entendre que le rapporteur, un sieur Choppin, ami et allié du chanoine Berneau, l'avait imposé malgré l'avis des juges, plutôt favorables au curé. L'archevêché était aussi pour le curé, le chapitre de la Sainte-Chapelle n'étant pas de son ressort. Messire de Jullien se fit recevoir par monsieur de Maurepas, ministre de la Maison du roi, puis par le Chancelier, qui ne se privèrent pas de lui dire qu'ils n'avaient jeté qu'un coup d'œil au dossier, avant de le transmettre. La mauvaise volonté de ces personnalités semble assez évidente. L'avocat Bronne alla plusieurs fois à Versailles pour y défendre la requête. Chaque fois, "il était toujours arrivé un accident fortuit ou prémédité" qui faisait qu'elle n'avait pas été examinée.

Devant ces longueurs, messire de Jullien présenta directement la requête au Conseil qui nomma les mêmes commissaires pour évaluer l'indemnité due par le chapitre. Il essaya mais sans succès, de faire nommer un nouveau rapporteur, le sieur Choppin qui craignait une cassation de l'arrêt, demeura en place et n'en fut que plus irrité contre le curé "auquel il fit cent avanies". Le chapitre pendant cette instance, fit tout pour rattacher à sa "paroisse" du château les sœurs de la Charité, installées depuis 1696 sur le Terrier, dans la Basse-Cour. Il y réussit, les sœurs prétextant que leur maison tombait en ruines, alors qu'elle n'avait besoin que de réparations. Elles allèrent s'installer dans l'enceinte du château, ce qui les plaçait sous la juridiction du dit chapitre, sortant par ce moyen de la paroisse de Notre-Dame de Vincennes et "n'y allant même plus se confesser". Avec l'appui du gouverneur, de quelques autres et même du curé, qui n'était pas rancunier, elles réussirent à se faire construire une très belle nouvelle maison.

Mais la question des revenus, de la répartition de ceux-ci et du contrôle de leurs livres de comptes, empoisonnait toujours les rapports entre trésoriers du chapitre et curé de la paroisse. La bataille fertile en épisodes variés se poursuivait. Lorsque messire de Jullien quitta la paroisse en 1737, elle continuait avec la participation de toutes les instances vincennes : chanoines, gouverneur, procureur, sœurs de la Charité, etc...

Le départ du troisième curé se fit donc le 31 mars 1737. Une question se pose à propos de ce départ, à laquelle nous n'avons pas trouvé de réponse. Pourquoi part-il ? Était-il malade ? Avait-il démissionné, à moins qu'il ne l'ait été ? Curieusement, il a écrit cette longue "instruction à son successeur", dont nous avons fait un large usage, sur le registre paroissial.

Les registres paroissiaux ne sont pas fait pour cet usage et cela implique qu'il ne connaissait pas son successeur, sans quoi, il lui aurait transmis directement cette sorte de testament. Par ailleurs les registres étant composés de pages numérotées sur papier timbré, c'était le meilleur moyen de transmettre avec sûreté à son remplaçant futur, l'histoire de la cure et des problèmes en suspens.

"Etant à la veille de mon départ, j'ai laissé le passé à mon successeur qui prendra le parti qu'il arrêtera pour la décharge de sa conscience tant qu'au dernier moyen qui liera les sœurs que pour la reddition des comptes".

Non moins curieusement, après ce dernier texte du 31 mars, il n'y a plus aucun acte transcrit au registre jusqu'au 18 avril. Or une interruption ne fut-elle que de quinze jours est tout à fait rare à cette époque. Puis, du 18 avril au 31 juillet, ce sont les deux vicaires qui signent les actes. Le premier août c'est le nouveau et quatrième curé, messire Thore qui prend le relais. Que s'est-il passé ? Le problème reste entier. Ce quatrième curé sera moins combatif et un statu quo s'établira, exempt de contestations, qui durera jusqu'à la Révolution.

Pierre Dangle.

BIBLIOGRAPHIE

- G. d'Avenel, Les évêques et archevêques de Paris. Tournai. 1878.
- Jeanne Ferté, La vie religieuse dans les campagnes parisiennes 1622-1695. Paris. 1962.
- Eugène Lauriau, L'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Montreuil-sous-Bois. Montreuil. 1927.
- Gaston Petit, Vincennes autrefois : la paroisse de la Pissotte. Revue historique et archéologique de la banlieue sud-est, n° 1, 3 et 8. 1928 à 1932.
- Poncet de La Grave, Histoire de Vincennes et de ses dépendances. Paris. 1788.

SOURCES

Archives nationales : LL. 28. F. 5. S 342.

Archives départementales : Créteil : Notariat C.X.L. 6.

Archives municipales : Vincennes : Reg. par. divers de E. 2/13 à E 2/23.

Instructions du troisième curé de Vincennes à son successeur. Reg. par. Vincennes E. 2/24.

Il m'est agréable de remercier MM. Michel Garnier et Claude Troquet pour leur contribution à cette étude.

LAVIGNY

UNE "AFFAIRE" DE BANC D'ÉGLISE A NOTRE-DAME DE VINCENNES (1722)

Dans les années 1670, le sieur Antoine Marais, huissier à verges et commissaire priseur au Châtelet de Paris, demeurant rue des Barres, paroisse de Saint-Gervais dans la capitale, achète une maison à Vincennes dans le quartier de la Pissotte, rue du Terrier (l'actuelle rue Raymond du Temple) juste en face de l'église Notre-Dame.

Ce n'est pas un cas isolé. Nombreux à cette époque sont les parisiens, déjà en mal de résidences secondaires, qui achètent ou louent des maisons dans les villages de l'Île-de-France. Vincennes, qui présente proximité et commodité d'accès, n'échappe pas à la mode. Le bourg planté au milieu des vignes est même réputé pour son bon air et sa "vie saine", jeu de mots rencontré plusieurs fois dans des actes de ce temps là. C'est pour cette raison aussi que des centaines d'enfants y furent mis en nourrice.

L'intérêt de la transaction qui rend le sieur Marais "propriétaire d'une maison bourgeoise au dit lieu" n'est pas dans ces considérations, mais dans le fait qu'à la maison "est annexé un banc clos dans l'église". Et ce banc sera en 1722, au centre d'une affaire qui ira jusqu'à l'Official, le tribunal ecclésiastique de l'archevêché de Paris. Trois actes juridiques en témoignent :

- d'abord l'assignation du 17 octobre 1722 d'Antoine Bonnot, huissier audien-
cier au bailliage et siège royal de Vincennes, demeurant à la Basse-Cour ;
- ensuite, le pouvoir pour exécution du 21 novembre 1722 donné par le procureur et les marguilliers de Notre-Dame de Vincennes au procureur de l'Officialité ;
- enfin, les conclusions et la sentence du dit Official du 12 décembre 1722.

En réalité il y a deux "affaires" : la première porte sur la "...restitution d'un passage de quatre pieds (1,33 m.) de large qui lui avait été oté (au sieur Marais) et qui servait pour aller à son banc par la nef au bas de l'église. Après entente à l'amiable, les marguilliers lui ont fait faire un passage de trois pieds (1 m.) de large par derrière le dit banc où ils ont fait mettre la porte qui donnait dans la nef. Ce passage servait tant pour aller au banc du demandeur que pour la commodité des quêtes qui se font dans la dite église".

Le sieur Marais était satisfait mais, et c'est là l'autre "affaire", une certaine Marguerite Viénot, veuve de Charles Hénault, de son vivant cabaretier à la Basse-Cour "... prétend avoir un petit banc à dossier sur le bord du passage en question, sur lequel elle a fait mettre un marchepied de sorte qu'il ne reste plus que deux pieds (66 cm.) de large du dit passage. Non contente de cela, pendant une absence du propriétaire, le 27 du mois d'août dernier, de son chef et sans autorisation elle fait mettre encore dans le dit passage, devant le marchepied, un prie-dieu pour s'accoter dessus, de quatre pied (1,33 m.) de long sur 18 pouces de large (48 cm.) avec un pupitre qui bouche un peu plus le passage, le tout scellé dans le sol et tout cela pour se distinguer des autres paroissiens".

Finalement, il ne reste plus pour le passage que un pied et quatre pouces (45 cm.) au lieu des trois pieds "... ce qui fait que l'on ne peut plus passer que de côté pour aller au banc, ce qui est une usurpation qui ne se peut tolérer, surtout de la part d'une personne qui n'est que la veuve d'un cabaretier de village". On imagine l'irritation d'Antoine Marais obligé, s'il était un peu fort, de se mettre de profil pour gagner son banc ! Cependant Marguerite Viénot n'était pas une inconnue dans le bourg de Vincennes, appartenant à une des plus anciennes et nombreuses familles. Son mari, Charles Hénault était aussi d'une très ancienne famille. Il avait été marguillier de l'église avant sa mort en 1721. Après son décès, sa veuve pensait sans doute avoir des droits dans l'église, s'asseyant peut-être auparavant avec son mari au banc d'œuvre réservé aux marguilliers.

Toujours est-il que dans sa sentence, l'Official reprend intégralement les termes de l'assignation. Marguerite Viénot est condamnée à enlever tout son matériel. Elle est "... tenue de le faire sous huitaine pour tout délai sinon il sera permis au demandeur de le faire à ses dépens, et, pour avoir fait cette entreprise de son autorité, elle est condamnée à trente Livres d'aumône applicable au profit de la fabrique de l'église". L'aumône obligatoire en quelque sorte ! "En cas de contestation ou de dénégation de sa part, il sera permis au demandeur de faire transporter sur les lieux messire l'Official et les autres officiers nécessaires, lesquels dresseront procès-verbal de l'état des lieux, le tout aux frais et dépens de la dite défenderesse".

Marguerite Viénot s'incline enfin. Antoine Marais a gain de cause. Tout le matériel est enlevé et le 12 décembre, messire Antoine Dorsenne, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chantre et chanoine de l'église de Paris, Official de l'archevêché, met les parties de cause, Marguerite Viénot restant cependant condamnée à tous les dépens.

Beaucoup de bruit pour rien, dira-t-on. Mais il y avait peut-être une autre raison à la colère d'Antoine Marais : savoir que plusieurs membres de sa fa-

mille étaient ou devaient être inhumés dans le dit passage. Il y avait droit du fait de sa propriété de son banc et voulait pouvoir y enterrer librement ses défunts. Le 26 avril 1685, c'est Catherine sa fille âgée de six ans et demi, qui est inhumée dans l'église, "en face le banc de son père". Le 23 août 1727, ce sera une autre de ses filles, Marguerite, cinquante-deux ans, épouse d'Antoine Tabouret, bourgeois de Paris, qui y sera enterrée "proche le banc de sa famille". Le 1er août 1728, Antoine Marais lui-même rejoindra, à quatre-vingt ans ses filles dans la nef de Notre-Dame de Vincennes. A ses obsèques assistent ses trois fils : Renaud, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, comme son père ; Nicolas Simon Louis, bourgeois de Paris et Antoine Marais commissaire priseur ; ainsi que son gendre, Antoine Tabouret et le file de celui-ci, Jean-Baptiste. Sa femme Françoise Petit le suivra dans l'église deux ans plus tard, en 1730 où la rejoindra en 1750, Marie-Jeanne Ladois épouse de Nicolas Sanson.

Marguerite Viénot aura cependant une sorte de revanche posthume. Elle mourra à quatre-vingt-cinq ans, le 14 mars 1737 et sera inhumée dans la nef, elle qui n'avait pu y obtenir de place assise !

Pierre Langlois et
Jacqueline Valéri.

SOURCES

Archives municipales. Vincennes : Dossier Eglise, 26, 27 et 27 bis. Registres paroissiaux E. 2/14 à E. 2/27.



LE PHILANTHROPE ET L'AUBERGISTE

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU PORT DE CRÉTEIL.

Auprès du port de Créteil, dans les lieux que le Moyen Age appelait gaillardement "Malassis" ou "Malacul" et que l'on nomma ensuite plus élégamment, "La Noue du Port" ou le "Bas de Prévien", il y avait plusieurs parcelles de terre qui, à la fin du XVIIIème siècle, étaient possédées, respectivement par l'archevêque de Paris, par le seigneur du fief de Pontault et par un propriétaire de Maisons.

L'une de ces parcelles de la contenance d'un arpent, est vendue le 1er décembre 1769, par Jacques Philippe Narcès, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et par Marie-Louise Narcès, sa sœur, possesseurs d'une maison de campagne et d'une ferme à Maisons, à un certain Claude Humbert Piarron de Chamousset, maître des comptes honoraire, pour le prix de 600 Livres (1).

Chamousset est l'homme qui mérita de Voltaire le très bel éloge d'être "l'un des meilleurs citoyens et des plus attentifs au bien public". C'est l'un de ces personnages du XVIIIème siècle finissant dont les idées exhubérantes et humanitaires s'épanouissaient en réalisations variées dans le domaine des techniques.

Médecin bénévole, il donne ses soins aux pauvres et crée, de ses deniers, deux hôpitaux où il instaure l'usage du lit individuel. Le 8 février 1761, il reçoit du Roi un brevet lui confiant l'inspection et l'administration des hôpitaux des armées d'Allemagne (2).

Il obtient de Louis XV le privilège exclusif de vendre et débiter des sirops et des pâtes de sa composition pour faire de la bière et celui de fabriquer une pâte d'orge pour les malades, d'abord dans les colonies (3), puis dans le royaume (4).

Instigateur du système d'assurance contre l'incendie et de la création de la petite poste pour la distribution du courrier à Paris, il s'intéresse à l'épurement des eaux. Au faubourg Saint-Marcel, dans le "chantier des grais", proche de la barrière de l'Hôpital, il fait fabriquer des milliers de bouteilles-filtres (5). Hors Paris, dans les marais de Sacy-la-Grande et de Pont-Sainte-Maxence, il fait réaliser des expériences sur la tourbe. D'autre part, il s'occupe activement du problème de la remontée des bateaux avec le secours des bœufs. L'entreprise est d'envergure puisqu'elle couvre tout le cours de la Seine. Les bœufs tracteurs sont élevés dans les deux fermes que Chamousset loue au village de Maisons : la ferme de Saint-Pierre (6) et la ferme de Braque (7).

Ces fermes sont dirigées par une femme énergique, Marguerite Gosse, épouse de Louis Christophe Le Borgne. Elle a également la surveillance de l'exploitation des carrières de pierre à plâtre que Chamousset possède à Chelles et du four qu'il a fait installer au port de Créteil.

Les pierres extraites à Chelles sont embarquées au port de Gournay ; elles descendent la rivière et s'arrêtent à Créteil, où elles sont entreposées sur le terrain acquis en 1769. Celui-ci a été entouré d'une haie formée de planches et de bourrées. Dans le clos a été élevé un bâtiment dont une partie sert de halle à plâtre et l'autre de magasin.

Au premier étage, une pièce sommairement meublée, sert de chambre à François Morisset, le plâtrier. A côté, un petit magasin contient la réserve des cordes pour tirer les bateaux.

Dans la cour se trouve le four où Morisset cuit le plâtre avant de le battre. Là s'entassent également, les cordes de bois blanc et flotté, nécessaire à l'alimentation du four. A côté sont rangés les nombreux ustensiles utiles au fonctionnement des bateaux : crocs de fonds, verrins, vindelets, treuils, fourchettes à bateaux, perches pour les pousser, rouleaux "propres au service de la marine", bâtons ferrés.

Deux bateaux de seize toises de long, une barque de huit toises et deux plus petites de sept toises, assurent le service entre Chelles et Créteil et participent, peut-être, à d'autres activités, car Chamousset a créé en 1771, une société au capital de 60000 Livres, dont il détient la majorité des actions.

Mais il semble que des difficultés surgissent très vite entre lui et ses associés : les sieurs de L'Accord, de La Fosse, le chevalier de Roche et le sieur Châtillon, dit l'Abbé marinier (8). L'administration des affaires de campagne était plus spécialement confiée à un certain M. Cherrest, à qui M. de Chamousset, testant le 26 avril 1773, faisait une rente de 500 Livres, qui devait être

prise sur les bénéfices de Mme Le Borgne, qui continuait d'avoir la régie des affaires (9).

Assurément ces affaires étaient moins prospères que ne le pensait Chamousset, car la femme Le Borgne ne tarda pas à renoncer au legs (10). La vente des biens de Chelles et de Créteil, ainsi que le produit des deux fermes de Maisons, fut décidé par les héritiers du défunt : André Michel du Poerier, comte d'Amfreville, et son épouse Marie Marguerite Berthelot de Belloy (11).

Le terrain sis à Créteil est acheté le 9 avril 1774, pour le compte d'un marchand d'Abbeville, Jean-Baptiste Gellée, tailleur d'habits de son état, qui est représenté par son beau-frère, Michel Desjardins, ancien marchand de fer à Paris, établi depuis quelques années au port de Créteil (12).

C'est en 1768 que Desjardins avait acheté du comte de Soyecourt, seigneur du fief de Pontault (13) une pièce de terre de trois quartiers, située au port de Créteil, devant le passage du bac (14). Sur ce modeste terrain, aussitôt protégé de palissades, il avait tracé un jardin, planté des arbres fruitiers et construit une maison comportant deux chambres, cuisine souterraine et grenier.

Bientôt, pour accueillir les objets hétéroclites provenant de son négoce parisien, Desjardins avait édifié un second bâtiment moins important du côté de la rivière. Il ne tarda pas à construire un troisième édifice du côté de la halle au plâtre. Cette construction était destinée aux gens de passage, conduits là par le trafic du port ou celui du bac. Ils pouvaient s'y restaurer et y prendre quelque repos. Ce fut sans doute la première auberge des bords de Marne, sur le territoire de Créteil : auberge au confort sommaire fait simplement de tables et de bancs.

La fermeture du chantier en 1774, enlève à Desjardins à la fois des clients et un voisin. L'annexion du clos Chamousset le met à la tête d'une propriété où il vit seul habituellement. La plus proche habitation est à Saint-Maur, sur l'autre rive de la Marne, la maison de Richard le passeur qui a la charge du bac. Du côté de Créteil, il faut aller jusqu'au Moulin neuf ou jusqu'au château du Buisson pour trouver âme qui vive.

Après vingt ans de solitude Desjardins, à la veille de ses soixante-six ans, ressent le poids de l'isolement. Il fait venir d'Abbeville un petit cousin de treize ans, Jacques Etienne Paulot, qui s'ennuie très vite en ces lieux retirés et court au village à la moindre occasion. Il y dort même quand il trouve une personne charitable pour l'héberger. Il est à la ferme de la Recette, dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 octobre 1790, quand Desjardins est assassiné, de façon mystérieuse en sa demeure.

La sauvagerie qui présida au meurtre, le vandalisme avec lequel la maison fut mise à sac, frappèrent de terreur les habitants de Créteil. Une garde de quatre factionnaires est immédiatement installée sur les lieux avec une artillerie capable de repousser une troupe de brigands ; elle demeure sur place huit jours (15), le temps de procéder, en grande diligence, à la vente des biens mobiliers. La crainte d'un retour des rôdeurs est telle que tout, y compris les arbres encores jeunes, y compris même les palissades, est vendu et enlevé. Il ne reste que les murs des quatre bâtiments voués à la ruine (16).

Près d'un siècle s'écoulera avant que n'apparaissent en cet endroit de nouvelles maisons.

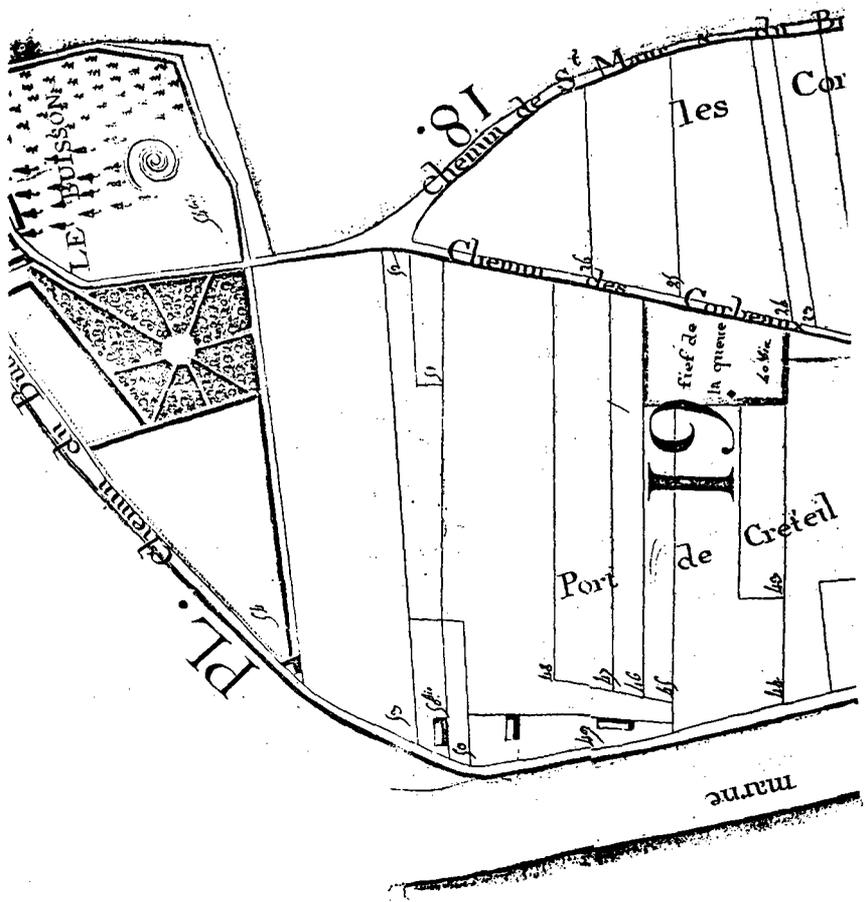
Madeleine Jurgens.
Les Amis de Créteil.

NOTES :

- (01) - Minutier Central, CVII, 547.
- (02) - Id. XXIII, 726, cote 50 des papiers de l'inventaire du 4 mai 1773.
- (03) - Id. cote 10 du même inventaire, acte du 28 novembre 1771.
- (04) - Id. même cote, acte donné à Versailles le 15 février 1773.
- (05) - Id. cote 52 de l'inventaire du 4 mai 1773.
- (06) - Min. Centr., fonds LXXXIX, bail du 16 février 1765.
- (07) - Ibid., LII, 442, bail du 18 avril 1765.
- (08) - Ibid., XXIII, 726, cote 57 des papiers de l'inventaire du 4 mai 1773.
- (09) - Ibid., XII, 637.
- (10) - Ibid., XXIII, 727, 26 août 1773.
- (11) - Procuration jointe à l'acte précédent.
- (12) - Min. centr., XXIII, 731.
- (13) - La maison du fief de Pontault se situait rue des Mèches : c'est l'actuelle résidence du préfet du Val-de-Marne.
- (14) - Vente du 31 décembre 1767 "devant Duché notaire de la prévôté de Pontault et Longueil".
- (15) - Il en coûta à la succession 154 Livres 14 sols pour frais de garde et 15 Livres 6 sols pour poudre et eau-de-vie, fournie par Grandjean, l'épicier du carrefour de l'église.
- (16) - A.D. du Val-de-Marne, CXXVI, 41, 15-17 novembre 1790.

LES MAISONS DU PORT DE CRETEIL EN 1785.

(Arch. nat., N^m Seine 6, pl. 19).



LE PRESBYTERE DU CURE POSTEL

Il y a des lieux où souffle l'esprit, il y en a d'autres qui ont une âme, une petite âme... bien paisible et sympathique... un petit air d'un autre temps, comme le presbytère de Sucy lorsqu'en 1739 il était habité par le curé Postel.

Messire Louis Postel, docteur en Sorbonne, était un théologien distingué. Il s'installa à Sucy en 1709 et eut la charge de la paroisse pendant trente ans. Peut-être pourrions-nous risquer un coup d'œil ?

Au début du XVIIIème siècle, le presbytère est déjà celui que nous connaissons : une grande maison comportant au rez-de-chaussée, une cuisine, un couloir que l'on appelait un "passage", et la salle ; au premier, deux chambres et deux cabinets ; au deuxième, deux chambres utilisées pour des rangements et un atelier de menuiserie ; enfin un petit grenier. La maison comportait également une cave, une cour et un jardin dans lequel s'élevaient deux hangars et un fournil.

La demeure du curé Postel est intéressante parce qu'elle illustre très bien la recherche du confort et la pratique d'une vie sociale chez un curé disposant d'une fortune personnelle importante. A sa mort, ses biens ont été estimés à 8400 Livres.

La vie privée dans ce presbytère qui est une demeure aisée, ne se développe plus dans le cadre de la pièce unique où l'on dort et où l'on mange, vit et reçoit, comme c'est encore le cas dans beaucoup de maisons du village. Les pièces se "spécialisent". Le curé dispose d'une salle dans laquelle il reçoit, ce qui explique les neuf nappes, cent quinze serviettes, vingt torchons et neuf tabliers de cuisine inscrits dans l'inventaire après décès. Si le mobilier classique (tables, bancs, armoires) se retrouve là comme ailleurs, on remarque une table à jouer, dix-huit sièges recouverts pour certains de moquette verte à rames ou de tapisserie au point de Hongrie. La pièce est "réchauffée" par six aunes de tapisserie, une "verdure", faisant tout le tour de la salle (7,20 m.). Les fenêtres sont garnies de rideaux de toile blanche : un luxe pratiquement inconnu au village et qui devait faire ouvrir de grands yeux aux paroissiens en visite.

Le mobilier est surtout en noyer, à l'exception des trois tables en chêne et du banc en sapin. Mais ces meubles en bois moins nobles sont recouverts par des tapis de serge verte et bleue. La pièce est aménagée en fonction de la vie sociale qui s'y déroule.

La décoration n'a pas un caractère particulièrement religieux, à part deux reliquaires. On y trouve deux chevaux en plâtre et sept vases en terre des Flandres en garniture de cheminée, ainsi qu'un miroir et deux tableaux représentant des paysages dans des cadres en bois doré, héritage d'un prédécesseur. Une pendule à eau garnie de sa boule complète l'ameublement de cette salle rendue chaleureuse et douillette par les tentures, les rideaux et l'abondance du mobilier dans une pièce relativement petite.

Reliée à la salle par un "passage" dans lequel on range la vaisselle de table, la cuisine offre l'ameublement traditionnel de l'époque. On note, là encore, le nombre important des meubles : trois tables dont la fameuse "table ployante", si répandue à Sucy qu'on la trouve presque dans toutes les maisons, deux armoires, deux bas d'armoires, un buffet, des étagères, six chaises et des ustensiles ou des objets qui signalent des activités plus précises et diversifiées : une grande fontaine à eau en cuivre rouge (comme celle des cuisines de Vaux-le-Vicomte qui vient peut-être du Petit Val...), un saloir en bois de douvage, un dévidoir et une souricière !... Le curé ne s'accommode pas de la compagnie des petits hôtes de nos maisons.

Pour ce qui est des préparations culinaires, l'équipement est parfait et comporte toute une batterie de marmites, chaudrons, poêlons, etc... permettant divers mode de cuissons. Pour les viandes rôties, les appareils très perfectionnés sont dignes d'une cuisine d'auberge. Aux grils, broches et lèche-frites, s'ajoutent devant la cheminée, un tournebroche avec ses cordages et poids de pierre et un petit tournebroche "voleur" avec ses chaînes en fer. On sent d'ici les parfums subtils et l'on pense à Dom Balaguère : "Deux dindes truffées, Garigou ?... Oui, mon Révérend ! deux dindes magnifiques !"

La vaisselle courante, en étain commun, pèse 33 kg et celle d'étain fin 20 kg. Elle se trouve rangée dans la cuisine constituée sans doute par des plats de service ou par des pièces que l'on utilise dans des circonstances plus banales, car la vaisselle au goût du jour, destinée à la salle-à-manger et rangée dans le "passage", se compose de vingt-cinq plats, deux saladiers et trois compotiers, quatre-vingt-trois assiettes de faïence fine, deux aiguières, une cafetière, deux seaux à glace, deux pots à eau, vingt-trois pots à confiture et une écuelle et son couvercle.

Le presbytère est long à visiter. Même si cette visite est attachante et l'accueil prometteur... passons sans y entrer devant les deux chambres du second étage. Elles servent de débarras ; on y range balais et frottoirs pour briquer les parquets, et le curé Postel s'y est installé un atelier de menuisier assez complet. Il y remise aussi à côté de son parapluie en toile cirée, le réchaud destiné à chauffer ses chemises, réchaud accompagné de son panier d'osier intérieure-

ment garni de tôle ; on étendait la chemise sur le panier et la chaleur des braises dégourdissait la lingerie.

Au premier étage, un petit cabinet abrite une chaise de commodité sur laquelle un morceau de moquette bleue recouvre un seau de faïence : un meuble rare mais pas unique au village à cette époque.

Il faut entrer dans la chambre du curé Postel. Refuge de sa vie privée, cette chambre constitue, avec le cabinet attenant un petit appartement à l'intérieur de la grande maison. Le mobilier en noyer est sobre : un lit à hauts piliers, une commode, deux tablettes servant d'étagères, une petite table de nuit et deux chaises couvertes de Damas.

Au contraire, la literie est extrêmement confortable : pas de paillasse sur le lit de sangle, mais deux matelas de laine, un lit, un traversin et un oreiller de plume, deux couvertures de laine blanche sur ce lit garni d'une housse et de rideaux de serge verte. Ce fut estimé 40 Livres, ce qui équivaut à peu près au salaire d'un manouvrier pendant deux mois.

Là encore on trouve une petite horloge à eau et sa boule. L'éclairage est diffusé par des chandeliers et des bras de lumière en cuivre. Deux Christ en croix et deux tableaux ornent les murs. Le curé Postel possède des armes : deux paires de pistolets d'arçon, deux paires de pistolets de poche, quatre fusils et des gibecières. Théologien sans doute... mais aussi chasseur !

Le cabinet attenant à la chambre est meublé et équipé de façon à accueillir une servante ou un serviteur assurant le service du curé en son privé. Les murs sont garnis de tentures et il y a des rideaux. Le mobilier de noyer renferme la garde-robe du curé et les éléments de son bureau : un pupitre, un petit corps à tiroirs, un lit de repos, des étagères supportant une bibliothèque de deux cent quatre vingt dix volumes. Dans l'équipement de ce cabinet, on remarque curieusement à côté d'un baromètre, un moulin à café, dix cafetières en fer blanc et des gobelets pour déguster cette boisson nouvelle et à la mode... nous sommes bien dans un cabinet de travail.

Au début du XVIIIème siècle, les bibliothèques sont pratiquement inexistantes à Sucy. Celle du curé Postel est la seule connue pour le moment. Que lit-il ? A quoi s'intéresse-t-il ? A des ouvrages religieux bien sûr... mais pas uniquement. A côté de la Bible et des différentes éditions de livres tirés de la Bible, on trouve des ouvrages de piété, de direction spirituelle, mais aussi des livres scientifiques allant de l'anatomie à la cosmographie universelle. Les auteurs latins côtoient la littérature française représentée par les œuvres de Corneille et Molière ; mais Racine est absent, la peinture des passions humaines

n'apparaît dans la bibliothèque du curé qu'à travers une collection in 12 de petites historiettes. La littérature étrangère est représentée par Le Tasse avec "La Jérusalem délivrée".

C'est dans ce même cabinet que se trouve l'essentiel des vêtements du sieur Postel. Sa garde-robe est remarquable, non seulement par le grand nombre des vêtements, mais aussi par leur qualité.

Pour répondre à toute circonstance, le curé possède des vêtements ecclésiastiques (soutanes, camails, robes de docteur, bonnets carrés de velours brodé d'or) et des vêtements civils (deux manteaux, sept culottes, trois justaucorps, huit vestes, trente trois chemises, quatorze paires de manches de chemises unies ou garnies de dentelles et environ cent soixante pièces de menu linge : rabats, bonnets et coiffes de nuit).

Remarquons que son amour du confort lui fait posséder des gilets de flanelle, de serge, de toile de coton, chauds ou légers pour toutes les saisons... des pièces d'estomac en futaine, des ceintures élastiques en "ras de Saint-Maur", deux manchons en peau de hamster, un manteau de lit et six robes de chambres : une rayée en calmande (laine), une violette doublée de toile grise fine, une de Damas rayé gris perle et doublée de taffetas gris blanc, une autre de Damas violet et une autre de coton bleu.

Le curé possède aussi quatre perruques et une tête à perruques en carton pour préparer et recoiffer celle qu'il veut porter. Il y a encore plusieurs soutanes en drap de castor, certaines sont garnies de parements de panne... cinq paires de souliers, des bottines, deux paires d'escarpins, etc... Une montre à répétition dans sa boîte d'argent, faite et signée par Minuelle, horloger à Paris, est posée sur la commode et l'on voit dans un tiroir, un service de table remarquable : une nappe en petite dentelle de Venise avec cent quatorze serviettes.

Mais arrêtons ici notre visite. Elle a suffi pour nous faire écarquiller les yeux, comme aux ouailles du Curé Postel lorsqu'elles pénétraient dans cette maison et y découvraient des objets qui leurs étaient inconnus.

Dans cette retraite on peut découvrir tout ce que les prêtres, par leurs goûts pour la décoration, les loisirs, comme la chasse et les jeux... la consommation du thé, du café, des douceurs, ont contribué à introduire dans le monde rural. La curiosité scientifique du curé est attestée par les horloges et la montre, le baromètre, les ouvrages sur la cosmographie et surtout cette belle bibliothèque de deux cent quatre vingt dix volumes. Son attitude incontestablement novatrice se révèle à travers les petits meubles d'appoint et les objets qui se trouvent dans son presbytère et nulle part ailleurs dans le village, signalant incontestablement que cette demeure est celle d'un intermédiaire culturel.

Il ne faut pas oublier la vocation particulière du presbytère, ni imaginer qu'il fut toujours aussi remarquable. Soixante ans plus tôt, à la mort du curé Huard, la même maison aurait semblé presque vide. Le curé Huard était pauvre et n'occupait même pas toutes les pièces.

En 1739, l'aménagement de l'espace, la spécialisation des pièces, l'utilisation de toutes les chambres, le choix et l'importance des meubles sont indissociables de la personne du curé Postel, un prêtre cultivé, curieux, un intellectuel doté d'un côté sportif, et surtout... un homme riche puisqu'il disposait, en plus de stocks importants (environ cinq cents litres de vin et du bois de chauffage) de 6400 Livres de liquidités en pièces d'or et d'argent.

Le presbytère est intéressant car il apparaît en 1739 comme une maison "moderne" pour Sucy. Il représente la demeure confortable et douillette que chacun pouvait voir et envier. Ne nous attardons pas davantage. Le presbytère ne changera plus de si tôt... Cent cinquante ans plus tard, Ludovic Halévy décrira le presbytère de "L'Abbé Constantin" - sans doute celui de Sucy, qu'il connaissait déjà - comme "une grande maison de paysan qui n'était séparée de l'église que par le cimetière... Mais écrivait-il, le jardin, la maison, tout était charmant".

Françoise Balard.



AU FIL DES REGISTRES PAROISSIAUX

ARCUEIL

16 pluviôse an VII. Acte de décès de Louis Drouillart, domicile inconnu, marchand de harengs. Procès-verbal du citoyen Gillet, lieutenant de Gendarmerie nationale à la résidence de Sceaux en date du quinze du présent mois. Duquel il résulte que l'officier de santé, commis à cet effet, a déclaré que le genre de mort de ce cadavre avait été occasionné par un état d'ivresse et un saisissement de froid qui a été très rigoureux.

VITRY

Messire Jean Boisleau, prêtre docteur de la faculté de Paris, a pris possession de la Cure de Saint-Germain de Vitry, le jeudi vingt-neuf de janvier mil six cent quatre vingt deux.

signé : Boileau.

VITRY

Réception de Sage-femme.

Le mardi vingt quatre février mil six cent quatre vingt deux, Marie de La Salle, veuve de François Lompré, de cette paroisse, a été reçue par moi, sous-signé prêtre et Curé de ce lieu, pour faire la fonction de sage-femme dans cette paroisse, en conséquence d'un certificat qu'elle m'a remis entre les mains, signé par maître Jamet, curé de Saint-Martin-lez-Paris, et d'une nommée Minet de la même paroisse de Saint-Martin, sage-femme, chez laquelle elle a fait son apprentissage et de l'approbation de plusieurs femmes de ce lieu, après avoir fait le serment accoutumé, en ma présence et en celle de maître Louis Bodart, maître chirurgien, demeurant à Vitry-sur-Seine.

Signé : L. Bodard et Boileau Curé.

VITRY - 1E3 f. 47 r.

L'aoust commence, le 6 jour de juillet en l'an mil six cent vingt neuf. Les grains beaux et bons et les vignes belles. Grande abondance de lait, mais peu de fruits aux arbres, et le vin descendre en vendange d'onze escus à huit, le muid.

THIAIS

1608. Simon Crou, boulanger dudit Thiais, celui qui a institué et establi la coutume de donner du pain pour la commémoration des Trépassés, est décédé le jour de Monsieur Vincent, à cinq heures du matin qui estoit le 27 de janvier.

Relevé sur fiches de tous les actes des registres paroissiaux et jusqu'à 1802 inclus.

1. paroisses terminées : Ablon, Noiseau, Thiais, Arcueil.
2. paroisses bientôt terminées : Vitry-Saint-Germain.
3. paroisses bien avancées : Villeneuve-le-Roi, Vitry-Saint-Gervais.
4. A suivre : Mandres, Villecresnes.
5. Merci à M. Delepault d'avoir réalisé tout le relevé à Rungis.
6. Nous faisons de notre mieux pour mettre les tables à la disposition des chercheurs.

EVOCATION DE QUELQUES PERSONNALITES

DU VAL DE MARNE

AU COURS DE LA PREMIER MOITIE DU XIX^{ème} SIECLE

Le dépouillement systématique des registres de mutation après décès fait ressurgir les noms de notables oubliés, de personnages historiques, de sites disparus de notre Val-de-Marne.

En voici quelques uns, relevés à l'intention des lecteurs de Clio 94, dans les registres de l'enregistrement de la fin du 1er Empire au début de la Monarchie de Juillet, restés aux Archives de la Seine.

1810 - 9 Novembre.

Succession de Marguerite Sallé, épouse de Théodore François Santerre, décédée à Bercy le 9 mai 1810 (Arch. de la Seine, DQ 14/1721, n° 130).

Il est fait mention du contrat de mariage des époux (Me Giraud, notaire à Paris, 2 mai 1777), d'une donation (Me Laisné, notaire à Paris, 25 pluviôse An XIII), et de l'inventaire après décès (même notaire, 4 août 1810), qui chiffre la valeur de l'actif mobilier de la communauté à 395964,76 Fr. L'actif immobilier est constitué par deux moulins à eau construits sur le pont Saint-Maur, loué par bail 5300 Fr. et dont la valeur, en capital atteint 127000 francs.

Le veuf est dit propriétaire de la raffinerie de sucre à Bercy, où il demeure. Les héritiers sont les cinq enfants du couple, dont une fille mineure sous tutelle de son père, deux fils, l'un négociant à Paris, l'autre employé à la raffinerie, et deux autres filles mariées à un négociant et un marchand de chevaux.

1814 - 29 Juillet.

Succession d'Adélaïde Sophie Barre, épouse d'Antoine Roy, décédée à Paris le 4 février 1812. (Arch. de la Seine, DQ. 14. 1722, Fol. 10 v°).

L'inventaire est dressé par Me Lelièvre, notaire à Paris, le 10 mars 1812. Il cite à l'actif de la communauté des époux le château de la Garenne, à Ville-momble, avec son parc et ses terres, estimé 180000 fr. auquel il faut ajouter 32175 fr. de meubles et effets mobiliers qu'il contient.

Les héritières sont Elisa et Alexandrine, les deux filles mineures sous la tutelle de leur père.

1814 - 8 Octobre.

Succession du marquis Alphonse Doullin de Ménéilglaise décédé le 18 avril 1814, à Paris (Arch. de la Seine, DQ. 14/ 1722, fol. 124 v^o et 125 r^o).

Succession intéressante : elle concerne une propriété dite le château de Montereau à Montreuil, qui avait, le 19 janvier 1811, fait l'objet d'une constitution de majorat, institution d'Ancien Régime, supprimée en 1792, suppression confirmée par le code civil de 1804, puis rétablie par Napoléon en 1806, dans le cadre de la création d'une nouvelle noblesse. Il s'agissait d'immeubles inaliénables, attachés à la possession d'un titre de noblesse et qui étaient avec lui transmis au fils aîné après décès du titulaire.

L'inventaire dressé par Me Alluard, notaire à Montreuil, le 3 juin 1814, révèle un actif mobilier montant à 39765,87 fr. L'immobilier se compose :

- d'une part des biens constituant le majorat, ici le château de Montereau, avec sa cour et ses dépendances, plus 18 hectares, 14 ares 20 centiares de terre, jardin bois et prés, ainsi que deux pièces d'eau, assorties d'une allée plantée de tilleuls, contenant 1 hectare, 26 ares, 9 centiares ; le tout non loué, déclaré lors de la constitution du majorat, d'un revenu annuel de 5000 fr. (ce qui impliquait une valeur en capital, au denier 20, de 100000 fr., mais comme les majorats n'étaient taxés que sur l'usufruit, cette valeur n'est pas indiquée dans l'acte).

- et d'autre part, en immeubles ordinaires, car n'appartenant pas au majorat, le surplus de la terre de Montereau, soit 52 hectares 84 ares 45 centiares, loués à divers 7247,74 fr., taxée sur sa valeur en capital de 145494 francs.

Les héritiers sont les deux fils du marquis, Edmond, baron de Montereau, et Alfred.

1816 - 12 Novembre.

Succession du marquis Edmond Droullin de Ménéilglaise, décédé le 7 mai 1815 à Paris (Arch. de la Seine, DQ. 14/1723, n^o 107).

Edmond, mort un an après son père, son héritage va à ses deux filles, Anne Alphonsine et Philiberte Charlotte, mineures, issues de son mariage avec Caroline Louise de La Bourdonnaye (contrat de mariage chez Me Robin, notaire à Paris le 8 juin 1812). La succession (inventaire devant Me Alluard, notaire à Montreuil, le 31 octobre 1815) comprend la moitié d'un actif mobilier estimé 7359 fr. et la moitié indivise avec le frère du défunt, Alfred, des 32 hectares 84 ares 45 centiares dépendant hors majorat, de la terre de Montereau, estimés à 145494,60 fr. de valeur en capital.

La marquise qui a renoncé aux avantages prévus pour elle (acte de renonciation devant Me Chamfort, notaire à Vincennes, le 22 novembre 1816) est autorisée par arrêté du ministre des Finances (lettre de Gentil, directeur de l'Enregistrement du 7 novembre 1816) à faire sa déclaration sans paiement

de droits.

Alfred déjà propriétaire de l'autre moitié indivise des immeubles ordinaires de la précédente succession, réclame, très légitimement le majorat.

1816 - 26 Avril.

Succession de Jean-Baptiste Auguste Jamin, marquis de Bermuy, décédé le 18 juin 1815 à Mont-Saint-Jean (Arch. de la Seine, DQ. 14/1723, n° 7).

Le marquis de Bermuy, maréchal de camp, major des grenadiers de la garde à cheval, est tué à Waterloo lors des vains assauts pour enlever les positions tenues par les troupes de Wellington (certificat de décès délivré par le secrétaire général du ministère de la Guerre le 15 septembre 1815).

La déclaration de succession fait référence au contrat de mariage sans en préciser la date ni le notaire qui l'a établi. L'inventaire est dressé par Me Barat, notaire à Paris le 18 janvier 1816. La succession dans le ressort du bureau de Charenton, concerne le domaine de Polangis, commune du Pont-de-Saint-Maur, et comprend le mobilier garnissant une maison de campagne, les instruments aratoires et bestiaux dépendant de la ferme de Polangis, le tout évalué à 13231,70 fr., et pour l'immobilier, la moitié indivise avec les époux Miot, beaux-parents du défunt, du domaine de Polangis et ses dépendances d'un revenu annuel, pour sa totalité, de 3808,34 fr. soit au denier vingt, d'une valeur en capital de 76166,80 fr.

Les héritiers sont les enfants Jamin Jeanne Joséphine et Auguste Marie, mineurs sous tutelle de leur mère, Rosalie Françoise Calixte Miot, veuve du marquis.

1817 - 20 Septembre.

Succession de "Monsieur le comte de Sade", décédé à Charenton le 2 décembre 1814. (Arch. de la Seine, DQ. 14/1723, n° 230).

Il s'agit du très célèbre et très scandaleux-Donatien Alphonse François comte (et non marquis) de Sade, un instant libéré des prisons royales par la Révolution, réincarcéré en 1793, de nouveau libre après Thermidor puis définitivement interné par Napoléon à l'hospice de Charenton comme fou incurable.

Les seuls biens laissés par l'auteur de Justine, Juliette et autres écrits sulfureux consistent, dans l'arrondissement du bureau de Charenton en objets mobiliers vendus le 22 janvier 1817 par Me Decalonne, greffier de justice de paix, pour la somme modique de 1052,85 fr.

1822 - 8 Mars.

Succession de Louise Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse douairière d'Orléans, décédée le 23 juin 1821 à Ivry-sur-Seine. (Arch. de la Seine, DQ.

14/1724, fol. 123 v°).

Fille unique du duc de Penthièvre, Louise Adélaïde avait épousé en 1769 Louis-Philippe d'Orléans (le futur Philippe-Egalité) dont elle eut cinq enfants. L'un d'eux devait en 1830, devenir roi des Français sous le nom de Louis-Philippe Ier. Après les vicissitudes de l'époque révolutionnaire et impériale, elle connut la prison et l'exil, elle n'était rentrée à Paris qu'en 1814 et consacra ses dernières années à la retraite et aux œuvres de charité.

La déclaration de succession est négative. Elle ne cite que l'annulation du legs fait par la défunte à son premier écuyer M. de Vigier, du mobilier garnissant le pavillon de Charenton. Ceci à la requête de Louis-Philippe, duc d'Orléans, premier prince du sang et de son Altesse Sérénissime Eugénie Adélaïde Louise d'Orléans, princesse du sang, demeurant tous deux au Palais-Royal à Paris. Raison avancée : le mobilier avait été vendu avec le pavillon, le 2 juin 1821, soit trois semaines avant le décès, sept jours avant le testament.

Trois actes sont mentionnés : - la vente (chez Me Février notaire à Paris, le 2 juin 1821), - le testament (devant Me Chodron, notaire à Paris, le 9 juin 1821) - et la désignation par leurs Altesses d'un fondé de pouvoir, Alexis Louis Arnoult, trésorier de feu monseigneur le duc d'Orléans, dans cette très bourgeoise et balzacienne affaire.

1823 - 14 Août.

Succession de Louise Gabrielle Frossard, épouse du baron Dunoyer de Noirmont, chevalier de Saint-Louis, décédée le 14 mai 1820 à Blois (Arch. de la Seine, DQ. 14/1725, n° 84).

On trouve dans les immeubles dépendant du bureau de Charenton, la moitié d'un domaine appelé l'ancien couvent des Minimes, dans le parc de Vincennes, non loué, évalué pour la dite moitié à 6700 francs de revenu, ce qui donnerait, pour le domaine en son ensemble une valeur en capital au dernier vingt de 268000 francs.

Les héritiers sont les deux enfants du couple, Joseph Anne Emile Edouard et Pierre Hippolyte. Aucun acte n'est cité dans cette déclaration.

1825 - 5 Août.

Succession de Marguerite Morel, épouse du comte Beugnot, décédé le 10 mai 1825 à Paris. (Arch. de la Seine, DQ. 14/1725, fol. 192 v° à 193 v°).

Jacques Claude Beugnot, député à l'Assemblée Législative, emprisonné sous la Terreur, devient après le 18 brumaire, préfet puis conseiller d'Etat, ministre des Finances du Grand duché de Berg et comte d'Empire. Rallié à la Restauration, il est successivement directeur de la Police, ministre de la Marine, directeur des Postes. Quand il meurt en 1825 il est ministre d'Etat. La communauté immobilière comprend, dans le ressort du bureau de Charenton, le domaine de Bonneuil, soit :

- le château, jardin et parc "exploité par le propriétaire pour son agrément" revenu évalué 1000 francs.
- des terres labourables composant deux fermes, louées l'une 9000 francs, l'autre 3000 francs (devant Me Fournier, notaire à Sucy).
- un moulin sur la Marne, affermé aux sieurs Boulard et Lévêque pour 2000 francs plus impôts.
- diverses maisons montant ensemble à 600 francs de revenu.

Le tout d'un revenu total, impôts compris de 17300 francs en capital, auquel s'ajoutent 9761 francs, valeur des meubles garnissant le château.

Les héritiers sont les enfants, Arthur Auguste, avocat à la cour royale de Paris, Adolphe Gustave capitaine au corps royal d'état major et secrétaire à la légation de France à Hanovre, Marie Clémentine, épouse du comte Curial, pair de France, chambellan maître de la garde-robe du roi, lieutenant général de ses armées.

1838 - 17 Février.

Succession de Joseph Dominique, baron Louis, décédé le 26 août 1836 au château de Bry-sur-Marne. (Arch. de la Seine, DQ. 14/447, n° 1323).

Fils d'un avocat au parlement de Metz, abbé sans vocation, protégé de Talleyrand, partisan d'abord de la Révolution, il émigre en 1791 et ne rentre en France, rappelé par son protecteur, qu'après le 18 Brumaire. Il est chargé de délicates missions financières au ministère de la Guerre, puis à celui du Trésor. Il est fait baron et conseiller d'Etat en 1811. En 1814, Talleyrand lui confie le département Finances et Trésor de son gouvernement provisoire. Ministère confirmé par Louis XVIII, qu'il suit à Gand pendant les Cent Jours et retrouve après Waterloo. Cinq fois ministre des Finances (1814, 1815, 1819, 1830, 1831), il devient pair de France en 1832. Il a institué sa nièce Marie Geneviève Gaultier de Rigny, sa légataire universelle (testament en date du 16 février 1814) déposé chez Me Chatelin, notaire à Paris, le 8 août 1837).

La succession mobilière, outre un mobilier estimé 13500 fr. et des arrérages de pension de 1987 fr., chiffre porté à 2166 fr. par rectification du 9 septembre 1839 (Arch. de la Seine, DQ. 14/448, fol. 55-et 56), comprend surtout, 10/24^{me} dans la Société dite de Bercy (entrepôts) estimés un million de francs et leur revenu du 1^{er} au 26 août 1837, soit 3442 francs. Mention est faite de l'acte d'achat de l'enclos de Bercy (devant Me Chodron, notaire à Paris, le 19 octobre 1810 et de l'acte de constitution de la Société de Bercy pour l'exploitation de l'entrepôt de vins (devant le même notaire, le 23 mars 1828).

L'actif immobilier est constitué par le domaine de Bry-sur-Marne, château, jardin potager et parc, contenant 27 hectares 35 ares 12 centiares, revenu estimé 1500 francs.

- une ferme, bâtiments et 288 arpents (98 ha 40 a. 37 ca.) de terre et prés,

dont 225 à Bry et 63 à Noisy, exploitée par le propriétaire, d'un revenu de 4600 francs.

- un moulin à eau à Bry-sur-Marne, loué pour 24 setiers (72 hectolitres) de blé et leur mouture gratuite, loyer estimé à 763,49 francs.

- Trois pièces de terre à Bry et une de bois, contenant ensemble un hectare 69 ares 21 centiares, donnant un revenu de 142 francs.

- 4 hectares 68 ares 64 centiares de garenne et 8 hectares 54 ares 72 centiares de futaie en orme à Bry, avec 1 hectare 2 ares 57 centiares de terre à Nogent-sur-Marne, pour un un revenu de 450 francs.

L'ensemble immobilier rapportant 5445,49 francs de revenu pour une valeur en capital au denier 20 de 148909,80 francs.

1842 - 8 Juillet.

Succession de Pierre Hippolyte de La Porterie de Saint-Couat, marquis de Sainte-Croix de Molay. Décédé le 8 janvier 1842 à Saint-Maur-lès-Fossés. (Arch. de la Seine, DQ. 14/449, n° 57).

La succession du marquis, officier général en retraite, époux de Marie Bénigne Louise Froissard de Brassia, est dévolue aux quatre enfants du couple : Antoinette Marie-Louise Rosine, Elfride Françoise Marie, Marie Antoine Flavien Jacques, Flavie Eulalie Mathilde Marie.

Mention est faite du contrat de mariage (devant Me Chevalier, notaire à Dijon, le 5 décembre 1835), d'un testament en date du 30 juin 1841 (déposé chez Me Hébert-Desroquettes, notaire à Charenton, le 15 janvier 1842), et de l'inventaire (devant le même notaire le 15 janvier 1842).

La valeur des biens mobiliers de la communauté atteint 54421,41 fr. (dont 9037 francs de tableaux). Les immeubles propres au défunt sont le château de Saint-Maur et ses dépendances non loués, revenu estimé à 2000 francs et 13 pièces de terre à Charenton, contenant ensemble 4 hectares 26 ares 92 centiares, d'un revenu de 310 francs.

La valeur du tout, en capital est de 46200 francs. A noter des reprises de la veuve pour 175620,87 francs.

Le fils Marie Antoine Flavien meurt le 17 janvier 1842 (Arch. de la Seine, DQ. 14/449, n° 83, succession enregistrée le 16 octobre 1842) et, suite à son décès, une rectification est apportée au revenu des 13 pièces de terre porté à 450 francs (Id., n° 84).

Jean Delefoss.
Les Amis de Créteil.

LES HOPITAUX AUXILIAIRES EN VAL-DE-MARNE PENDANT LA GUERRE 1914 - 1918

APPROCHE DU PROBLEME

Si elle n'a pas franchi les limites du Val-de-Marne, la première guerre mondiale a laissé dans la plupart de nos communes le souvenir d'une épreuve tragique, bien que le conflit se soit concrétisé localement, par l'existence d'hôpitaux auxiliaires, bien nécessaires pour faire face à un afflux de blessés et de malades auquel les hôpitaux militaires, publics ou même religieux, ne pouvaient suffire.

Ces quelques lignes ne se veulent pas une étude totale d'un bien vaste sujet. Comme l'esprit de CLIO peut le faire comprendre, cet article a surtout pour raison d'être le souci d'alerter les historiens locaux ou les étudiants en mal de maîtrise, sur un thème présent dans la quasi-totalité des communes importantes d'alors.

De plus, l'iconographie, notamment les cartes postales, cartes photos, s'avère particulièrement riche en ce domaine. Quel soldat en convalescence ne s'est-il pas fait photographier avec ses camarades, ses infirmières ? Devant le nombre, la richesse de cette source documentaire, il convenait d'en dresser un rapide bilan quant à l'existence de ces hôpitaux *temporaires*, tout en attirant l'attention sur un thème peu traité par la recherche historique contemporaine. Cette brève étude ne demande donc qu'à être complétée.

La division de la Croix Rouge française en trois associations parfois complémentaires, parfois concurrentes, se révèle être une des surprises de cette recherche et une difficulté supplémentaire, une complication de l'étude globale que l'on souhaiterait avoir sur le sujet. Connaître ces trois sociétés s'avère donc un préambule nécessaire à l'étude des hôpitaux auxiliaires en Val-de-Marne, chacune ayant ses hôpitaux attirés, une organisation et parfois des buts différents.

La mise en place de ces hôpitaux en 1914, leur importance pendant la guerre, constituent à l'évidence le thème d'intérêt principal de ce sujet. En fonction des documents existants, un bilan de l'action de ces hôpitaux sera dressé. Il conviendra notamment d'estimer leur rôle, leur spécialisation, leur évolution, en se basant essentiellement sur les listes établies par les autorités militaires d'alors.

La signature de la Convention de Genève entre douze pays, le 22 août 1864, marque la date de naissance de la Croix Rouge Internationale. La neutralité des ambulances, alors reconnue grâce à l'action d'Henri Dunant, se concrétise en France par la création d'une société masculine : la Société française de secours aux blessés militaires, la S.S.B.M.

La guerre de 1870, outre les désastres de l'armée française, montre combien le service de santé militaire officiel s'est vu débordé par l'ampleur des tâches d'assistance aux militaires blessés ou malades. D'où le mérite du docteur Duchaussoy, agrégé de médecine, inspecteur des services sanitaires du 6^e arrondissement de Paris, pendant le siège ; ayant constaté le désir sincère de nombreuses dames de rendre service, mais aussi leur impréparation, leur incompétence, il crée en 1877 l'Ecole d'ambulancières des dames françaises.

Une tentative de développer cette école au sein de la Société de secours aux blessés militaires ayant échoué, le Dr Duchaussoy se résoud à créer l'Association des dames françaises en mai 1879, seconde association membre de la Croix Rouge, l'action de ces deux sociétés étant complémentaire.

Mais en 1881, des oppositions politiques et de personnes aboutissent à une scission des Dames françaises : madame Koechlin-Schwartz et une partie des effectifs quittent l'association pour fonder l'Union des femmes de France, reconnue d'utilité publique dès le 6 août 1882, un an avant les Dames françaises.

Il faut attendre 1907 et la constitution du Comité central de la Croix Rouge française pour que ces deux sociétés acceptent de s'asseoir à la même table. La nécessité, en effet, de n'avoir qu'une seule voix au niveau international, l'impossibilité pour les trois associations d'être, en tant que telles, représentées au comité international de Genève ou aux conférences internationales ayant lieu tous les cinq ans, les obligent à une position commune. L'action du marquis de Vogüé, président de la SSBM, permet l'unité de représentation, chaque société restant indépendante.

Par une nouvelle convention en date du 6 février 1913, les liens entre les trois membres se resserrent ; les pouvoirs du Comité central de la Croix Rouge sont renforcés, notamment en cas de guerre étrangère ou de calamité publique. Le financement des activités est alors précisé, surtout le rôle des souscriptions publiques, des legs ou dons adressés à la Croix Rouge, sans désignation précise d'une des trois associations.

En Val-de-Marne, l'existence de comités locaux est souvent liée aux inondations de 1910. L'assistance aux réfugiés privés d'habitation, l'installation de postes de secours ont sensibilisé nombre de bonnes volontés locales et égale-

ment permis de recenser les locaux *possibles* : écoles privées ou publiques, maisons bourgeoises ou châteaux répondant à certains critères : grandeur et disposition des pièces, présence d'eau courante et d'électricité, existence de garages, proximité d'une gare, aussi.

Le Comité de l'union des femmes françaises s'ouvre ainsi à Ablon, en mai 1910. Et autour de la femme de Monsieur le maire, madame Magnier, sont présentes les épouses des principaux notables. Les médecins locaux, les Drs Blavot et Schmitt, assurent des cours de formation du personnel féminin, tout comme monsieur Camuzet, le pharmacien. L'ouvroir est dirigé par madame Berhault.

Cette crise de 1910 a donc permis aux comités locaux des trois associations de la Croix Rouge, de dresser un bilan de leurs effectifs, de leurs capacités, des locaux possibles, tout en leur montrant la nécessité d'une coordination entre



HA 170 de Charenton le 28 septembre 1916.

elles. La montée du danger, les tensions qui se manifestent avant 1914, expliquent que dès le déclenchement de la guerre le 3 août 1914, les trois sociétés sont prêtes à établir un réseau d'hôpitaux auxiliaires.

En l'absence de données précises concernant le département de Seine-et-Oise, il est nécessaire de recourir aux statistiques nationales. Avec cinq cent comités locaux en France, la SSBM ouvre trois cent soixante quinze hôpitaux auxiliaires dans les premiers jours du conflit, soit dix sept mille neuf cent trente neuf lits. Elle assure aussi l'essentiel de l'accueil aux blessés, les deux autres sociétés n'ayant pas ensemble la même capacité hospitalière.

L'UFF implante, grâce à ses quatre cent sept comités locaux, près de cent soixante quinze hôpitaux pour onze mille lits ; des données concernant l'ADF sont manquantes, mais peuvent être estimées à une centaine d'hôpitaux pour cinq mille lits, ouverts grâce aux cent soixante quinze comités existants en 1914.

L'extension maximale des hôpitaux auxiliaires porte leur nombre total à mille deux cent trente cinq pour la France entière avec cent dix sept mille lits disponibles, la SSBM assurant la direction de six cent cinq d'entre eux pour soixante dix mille lits, l'UFF de trois cent cinq hôpitaux avec trente mille lits, enfin l'ADF de deux cent soixante cinq hôpitaux avec une capacité de dix sept mille lits.

Il s'avère cependant que ces ordres de grandeur et le poids de chacune des trois associations ne sont pas vérifiés dans le cadre de l'actuel Val-de-Marne. Un bilan des tableaux publiés ci-après permet de constater que la SSBM ne gère que dix des trente sept hôpitaux ouverts pendant la guerre, avec huit à neuf cents lits sur deux mille trois cent, à peu près. Le rôle majeur d'assistance dans le Val-de-Marne, est assuré par l'Association des dames de France qui, avec vingt et un hôpitaux et onze cent cinquante lits, représente la moitié du parc hospitalier départemental. L'UFF gère seulement six hôpitaux offrant deux cents à deux cent cinquante lits possibles.

Ainsi, alors qu'au niveau national, l'ADF occupe la place la plus modeste, dans le cadre de la banlieue parisienne et du découpage n'existant pas alors de l'actuel Val-de-Marne, assure-t-elle une rôle décisif.

La guerre durant plus longtemps que prévu, des sociétés nouvelles voient le jour ou développent leurs activités en Val-de-Marne. C'est ainsi qu'en mai-juillet 1915, l'Assistance aux convalescents militaires ouvre les trois hôpitaux de Fontenay-sous-Bois, Bagneux et Thiais. Dans le même ordre d'idée, des hôpitaux bénévoles se créent en mai-juin 1916 à Thiais et Villiers-sur-Marne.

Et à Joinville, la Croix Rouge canadienne offre, crée l'hôpital canadien du plateau de Gravelle. Il est à remarquer que l'essentiel des structures mises en place dès août 1914, reste en place tout au long de ce long conflit. Seule, une adaptation aux circonstances s'avère nécessaire en 1915 :

- Le 9 avril le B 48 s'ouvre à Fontenay-sous-Bois, dans la propriété Rael, avec vingt à trente deux lits,
- le 15 du même mois, le B 51 à Nogent, au Jardin colonial avec trois cent vingt places,
- le 1er mai à Fontenay toujours, le Aq avec trente lits est ouvert par l'Assistance aux convalescents militaires,
- le 2 octobre, ouverture du B 50 à Saint-Maurice et du HA 251 à Choisy-le-Roi, près de cent lits ensemble,
- le 10 octobre l'Association des dames françaises fonde le HA 248 à Ville-neuve-Saint-Georges, tandis que le 13 le HA 87 s'installe dans deux endroits différents à Bry-sur-Marne.

Quelques fermetures ont alors lieu, notamment le HA 85 de Mandres-les-Roses le 6 novembre et le HA 239 d'Ivry-sur-Seine le 13 du même mois.

Œuvre discrète, l'action des hôpitaux auxiliaires n'a certes pas attiré l'attention de cités tournées vers le front, ni bien souvent des historiens locaux qui les mentionnent à peine. Pourtant ces quelques pages peuvent montrer leur importance. Il conviendrait donc de leur donner une suite pour compléter les nombreuses imperfections de sources historiques, apparemment rares et souvent contradictoires.

Christian Chaudré.
C.E.S.A.F.
Villeneuve-le-Roi.

SOURCES

Musée du Val-de-Grâce. Place Alphonse Laveran, Paris V Tél : 43 29 12 31
poste 4052.

Dossier C. 519.

Livre "Science et dévouement", ouvrage collectif. Ed. A. Quillet. Paris 1918.



HA 126 d'Ablon le 29 mars 1915.

Gratienne et Geneviève Hallade, infirmières.

HOPITAUX COMPLEMENTAIRES

Nom de l'hôpital	Ville	Adresse	Nombre de lits	Ouverture Fermeture
- VG 9	Fresnes	Prison	3 à 400	O : 23/01/1915
- B 41	St-Maurice	Asile St Maurice Asile Vacasay	700	
- B 44	St-Mandé	Ecole abbé Bruneau	20	O : 02/10/1914 F : 25/01/1916
- B 46	Nogent s/Marne	Villa Augustine, 16 rue de Plaisance	20 ou 40	O.12/11/1914
- B 47	Champigny	34 route de Versailles et 18 av. Gilbert	105	O : mars 1916
- B 48	Fontenay s/s bois	Propriété Rael 9, rue du Clos d'Orléans	20 ou 32	O : 09/04/1915
- B 50	St-Maurice	Hôpital du canton	25	O : 02/10/1915
- B 51	Nogent s/Marne	Jardin colonial	320	O : 15/04/1915
- VR 70	Orly	Château	100	O : 30/12/1914 F : 11/04/1916
- VR 73	Thiais	Hôpital dépôt des Sœurs bleues	250 ou 136	O : 01/02/1915 F : mars 1916

SOCIETE DE SECOURS AUX BLESSES

Nom de l'hôpital	Ville	Adresse	Nombre de lits	Ouverture Fermeture
- HA 2	Charenton	Ecole diocésaine	150	O : 11/08/1914
- HA 5 avec 2 annexes	St-Maur Joinville-le-Pont La Varenne	Pensionnat des sœurs 15 rue Mahieu Mme Dufayet, rue de Paris Mme Gross, bd de la Marne	95 25 12	O : 11/08/1914 O : 11/08/1914
- HA 18	St-Mandé	Sœurs de St-Vincent-de-Paul	100	O : 11/08/1914
- HA 32	Vitry s/Seine	Patronnage de garçons rue Darnétal	70	O : 11/08/1914
- HA 42	Villeneuve-triage	Hôpital dépendances du PLM	40	O : 11/08/1914
- HA 73	Nogent s/Marne	Maison de Mme Champion, 16 rue Charles VII	50	O : 29/08/1914
- HA 76	Ivry s/Seine	Brasserie Richard 78 route stratégique	37	O : 17/09/1914
- HA 85	Mandres	Château de Jarcy	40	O : 23/09/1914 F : 06/11/1915
- HA 87	Bry s/Marne	Société d'enseignement moderne 87 av. de Rigny Maison de l'abbé Lhermitte 46 rue de la République	71 à 145 25	O : 13/10/1915 O : 13/10/1915
- HA 97 devenu - HB 14 bis	Villiers s/Marne	Sanatorium	120	O : 07/12/1914

UNION DES FEMMES DE FRANCE

Nom de l'hôpital	Ville	Adresse	Nombre de lits	Ouverture Fermeture
- HA 120	Champigny /Marne	Orphelinat St-Vincent 102 Grande-Rue	70 à 104	O : 04/08/1914
- HA 126	Ablon	Institution Jeanne d'Arc 15 rue de Paris	20 à 29	O : 20/08/1914
- HA 138	La Varenne	Propriété privée 78 rue du Bac	30 à 35	O : 18/08/1914
- HA 155	Le Perreux	Groupe scolaire 35 allée d'Antin	40 à 49	O : 16/08/1914
- HA 170	Charenton	Ecole rue de Valmy	30 à 45	O : 19/08/1914
- HA 194	Saint-Maur	Maison Abramowitz Parc St-Maur 16 av. de Cuti	38 à 50	O : 01/09/1914

ASSISTANCE AUX CONVALESCENTS MILITAIRES

Nom de l'hôpital	Ville	Adresse	Nombre de lits	Ouverture Fermeture
- Aa	Fontenay s/s Bois	M. Moucheront 46 rue E. Roux	30	O : 01/05/1915
- Ao	Bagneux	Maison St-Michel Rue des Ecoles	25	
- Aq	Thiais	Maison du Travail Rue de Choisy	128	O : 22/07/1915

ASSOCIATION DES DAMES FRANCAISES

Nom de l'hôpital	Ville	Adresse	Nombre de lits	Ouverture Fermeture
- HA 208	Villeneuve-St-Georges	Cf. pages suivantes		
- HA 210	Charenton	Ecole des sœurs	50	O : 01/09/1914
- HA 211	Charenton	Ecole des frères	40	O : 25/08/1914
- HA 223	Boissy-Saint-Léger	Château de la Grange	50 à 82	
- HA 224	Vincennes	Institution couturière 15 rue de Montreuil hôtel 55 r. de la Paix	32 38	O : 09/08/1914
- HA 238	Nogent	Jardin colonial av. Belle Gabrièle	130 à 171	O : 15/08/1914
- HA 239	Ivry s/Seine	Ecole maternelle 46 rue J.J. Rousseau	75	O : 10/08/1914 F : 13/11/1915
- HA 242	Arcueil-Cachan	Ecole des Travaux publics rue de Bourg-la-Reine	28	O : 10/08/1914
- HA 243	Vincennes	Institution Gérard 122 rue de Fontenay	20 à 40	O : 15/08/1914 F : 31/12/1914
- HA 248	Villeneuve-St-Georges	Groupe scolaire J. Ferry	60 à 86	O : 10/10/1915
- HA 251	Choisy-le-Roi	Ecole du Parc Rue Nollet	50	O : 02/10/1915
- HA 251	Thiais	Salle des fêtes	50	O : 31/01/1916
- HA 268	Fontenay s/s bois	Institution jeunes filles 16 rue Noé	37 à 60	O : 15/08/1914
- HA 276	Vincennes	Propriété de M. Moullé 6 av. des Charmes	35 à 50	O : 15/09/1914

- HA 277	Boissy-Saint-Léger	Château de Grosbois puis maison Léger	25 à 30	O : 15/09/1914
- HA 278	Arcueil-Cachan	Sœurs de St-Vincent-de-Paul 7 rue Etienne Dolet	25 à 30	O : 10/08/1914
- HA 285	Boissy-Saint-Léger	Ecole normale protestante 2, rue Hercière	22 à 37	O : 15/08/1914
- HA 288	Vitry s/seine puis	Ecole de garçons Rue Eugène Pelletan Institution privée - Rue Henri de Valmorin	50 à 65 65	O : 20/09/1914
- HA 298	Fresnes	Orphelinat des sœurs	55 à 60	O : 07/11/1914
- HA 514	Thiais	Sœurs St-Joseph-de-Cluny 27 rue Maurepas	50 à 60	O : 10/05/1916
- HA 515	Thiais	Sœurs de St-André	50 à 60	O : 10/05/1916

MAISON NATIONALE DE SANTE DE SAINT-MAURICE (Seine)

A reçu pendant la guerre de nombreux malades mentaux évacués par le Val-de-Grâce et qui y ont trouvé les soins les plus parfaits. L'asile national des convalescents de Saint-Maurice a formé un important hôpital autonome de 772 lits devenu le centre d'appareillage du G.M.P.

HOPITAL AUXILIAIRE N° 73 A NOGENT-SUR-MARNE

Dès le début de la guerre Mme Champion-Smith mettait à la disposition du Service de Santé son admirable propriété de Nogent-sur-Marne, pleine de souvenirs historiques. Elle y installa, avec l'aide de la Société de Secours aux blessés militaires, l'hôpital auxiliaire n° 73 qui ne tarda pas à fonctionner avec 65 lits de chirurgie.

Mme Champion-Smith y assumait toujours les fonctions de directrice, aidée de sa sœur Mlle Jeanne Smith et du Dr Le Maguet, tué à l'ennemi le 18 février 1915 à Berny-Rivière (Aisne), qui dirigea de ses conseils autorisés les premières installations.

Le service médical et chirurgical y fut assuré par les docteurs Ropiteau, Thomas, Rinuy, assistés par des infirmières bénévoles.

HOPITAL AUXILIAIRE N° 208 A VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES

Cet hôpital a été institué par le Comité de Villeneuve-Saint-Georges de l'Association des Dames Françaises dans le Groupe scolaire Jules Ferry. Organisé avec 60 lits de petite chirurgie, pourvu de salles d'opérations et de services accessoires, heureusement aménagés, il fonctionna dès le 9 août 1914 avec une quinzaine d'infirmières bénévoles qui assurèrent à cet établissement un rendement des plus actifs.

HOPITAL CANADIEN DU PLATEAU DE GRAVELLE JOINVILLE-LE-PONT

Etablissement offert par la Croix Rouge canadienne.

a *C. 32*

CROIX-ROUGE FRANÇAISE



3

UNION

DES

MUSÉE

DU VAL DE GRACE

FEMMES DE FRANCE

ASSISTANCE A L'ARMÉE
Secours aux victimes des désastres publics

SOCIÉTÉ FONDÉE EN 1881
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 6 AOUT 1882
Placée sous le haut Patronage du Président de la République

FONDATRICE :
M^{me} E. KOECHLIN-SCHWARTZ * O

PRÉSIDENTE :
M^{me} D. PÉROUSE



*
REVUE MENSUELLE
DE SÉRIE
Avril 1914
*
ABONNEMENT
10 fr. par an
Le numéro, 1 fr.
*

SIÈGE SOCIAL : 16, Rue de Thann, PARIS (XVII^e Arrond^{is})
RÉDACTION ET ADMINISTRATION : TÉLÉPHONE WAGRAM 17-69

NOVEMBRE 1987, LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CRETEIL A CINQUANTE ANS

Le 3 novembre 1937, l'hôpital intercommunal de Créteil pouvait admettre les premiers malades. Les plus anciens d'entre nous se souviennent des champs qui bordaient la rue de Saint-Maur sur la partie gauche lorsqu'on allait de l'église Saint-Christophe vers le pont qui unissait Créteil à Saint-Maur. C'est vers 1930 qu'Auguste Marin, maire de Saint-Maur-des-Fossés, Conseiller général de la Seine souhaita la construction d'un hôpital permettant à la population locale d'être prise en charge médicale dans de bonnes conditions de proximité, évitant d'être dirigée vers les hôpitaux parisiens, alors lointains. Le budget pour une telle réalisation était d'importance et difficile à assumer par une seule commune ; il fallait par ailleurs trouver un terrain dont la surface et surtout l'emplacement, correspondaient bien à la réalisation d'un tel projet.

Les communes de Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Joinville-le-Pont et Saint-Maur-des-Fossés créèrent après accords mutuels, un syndicat intercommunal dont le président fut Auguste Marin. Le terrain bordant la rue de Saint-Maur à Créteil, appartenait alors à l'Assistance publique de Paris, qui mettait à la disposition de son personnel de petits lots de terrains pour quelques cultures individuelles. L'Assistance publique de Paris consentit à vendre ce terrain d'une contenance de sept hectares six centiares, correspondant bien en surface et emplacement, à ce qui était cherché pour la construction du futur hôpital. L'acte de vente fut signé en l'étude de maître René Lefeuvre, notaire à Saint-Maur, le 29 janvier 1936. Me Robert Morel d'Arleux, notaire à Paris, étant présent pour représenter l'Assistance publique, la vente fut consentie pour la somme de trois millions de francs. Devenu propriétaire de ce terrain, le syndicat intercommunal fixa tout naturellement son siège à la mairie de Créteil et devint le Syndicat intercommunal de l'hôpital de Créteil.

L'étude technique du projet fut faite par un groupement d'architectes où figurait monsieur Dandois, père de celui qui devait être le premier directeur de l'hôpital ; les avis de ceux qui devaient, à l'ouverture de l'établissement, prendre des responsabilités médicales, étaient sollicités, en particulier ceux des docteurs Métivet et Sureau.

L'inauguration officielle avait été fixée au 19 janvier 1938 et dut être repoussée au mercredi 2 février 1938, à 15 heures 30. Les invitations adressées par Auguste Marin, président du syndicat intercommunal et de la commission administrative de l'hôpital signalaient que monsieur Marc Rucart, ministre de la Santé publique présiderait cette cérémonie à laquelle seraient également présents Monsieur le ministre de l'Intérieur et Monsieur le préfet de la Seine. L'hôpital fonctionnait déjà depuis novembre 1937.



**Inauguration de l'hôpital en présence des personnalités
entre autres M. Marin, maire de Saint-Maur.**

LES DEBUTS DE L'HOPITAL JUSQU'A LA DECLARATION DE LA GUERRE EN 1939

La commission administrative initiale s'adressa à l'Assistance publique de Paris pour lui demander de nommer à Créteil des chefs de services de renom, par le processus, fréquent dans l'administration, du détachement. L'équipe médicale fut ainsi constituée :

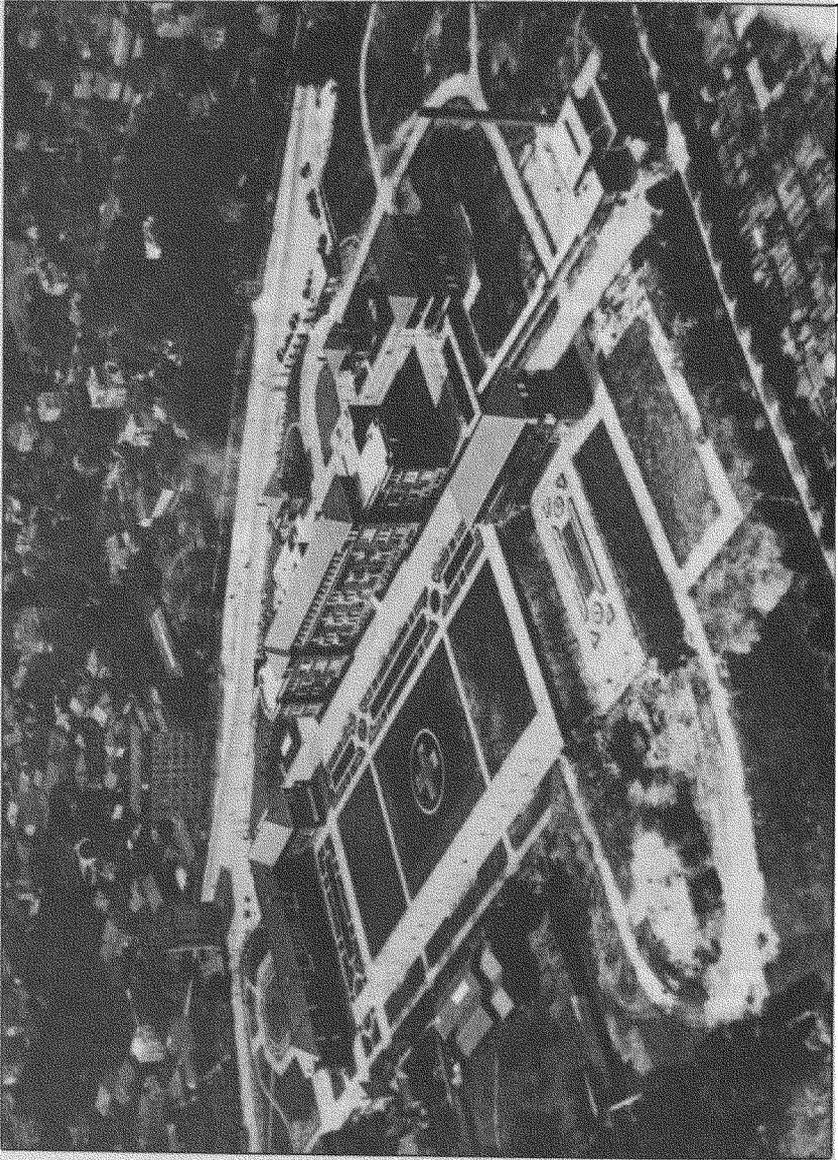
chef de service de chirurgie	: Dr G. Métivet,
chef de service de médecine	: Dr A. Escalier,
chef de service de gynéco.obst.	: Dr M. Sureau,
chef de service de radiologie.	: Dr A. Devoix,
chef de service d'O.R.L.	: Dr A. Aubin,
chef de service d'ophtalmologie	: Dr Prosper Veil,
chef de service de stomatologie	: Dr Fraenkel.

Il convient enfin de signaler la présence de madame Charonnat à la tête de la pharmacie et d'une partie des laboratoires et du docteur Valentin, nommé pour diriger le laboratoire de biochimie.

L'administration de l'hôpital avait à sa tête monsieur Dandois, directeur, lui aussi ancien architecte, monsieur Dalloz, économiste. Ils étaient assistés de monsieur et madame Leroy, de monsieur Beauvais, de madame Néel et de quelques autres, ayant tous à cœur la bonne marche de l'hôpital.

Le personnel soignant était encadré par des sœurs soignantes appartenant à un ordre dont la maison mère était à Tours. La communauté était logée dans un pavillon situé à proximité de la maternité ; une communication directe permettait l'accès à la chapelle. Les sœurs faisaient toutes fonction de surveillantes ; elle étaient de très dévouées collaboratrices, toujours disponibles et connaissant parfaitement bien leurs diverses spécialités.

Comme toute entreprise humaine, surtout d'une telle importance, les débuts n'allèrent pas sans connaître quelques problèmes. C'est ainsi que les locaux destinés aux consultations d'ophtalmologie qui doivent être obscurs, avaient une grande fenêtre, alors que ceux de la stomatologie n'en comportaient pas. Le matériel fourni n'était pas celui qui avait été commandé. Mais surtout lorsque la première urgence arriva, on s'aperçut qu'il n'y avait pas de blouses. Il fallut se précipiter au Bazar de l'Hôtel de Ville pour se procurer toutes les blouses qui s'y trouvaient. Tout se passa finalement bien et peu à peu, les divers services s'organisèrent et les équipes médicales se complétèrent.



L'hôpital intercommunal de Créteil vers 1939.

L'HOPITAL PENDANT LA GUERRE DE 1939-1945

Alors que l'hôpital était inauguré officiellement, le monde et tout spécialement l'Europe, étaient sous les coups successifs de l'Allemagne hitlérienne et les menaces s'accumulaient peu à peu ; la guerre éclatera avec l'invasion de la Pologne par les troupes allemandes, le 1er septembre 1939.

Certains médecins de l'hôpital étaient en vacances et furent mobilisés pendant l'été ; tous les services furent, bien entendu, affectés par la dislocation des équipes médicales et du personnel. Quelques mois plus tard, l'exode d'abord, puis l'occupation allemande, contribuèrent à rendre la vie de l'hôpital, très difficile.

Le directeur monsieur Dandois, avait été lui aussi mobilisé et fut fait prisonnier. C'est au Dr M. Sureau, chef de service de la maternité que l'hôpital dut de pouvoir continuer à fonctionner, après des menaces de réquisition par les troupes d'occupation. C'était un homme déterminé, qui avait déjà fait preuve au cours de la guerre de 1914-1918, d'un grand courage comme en témoignaient les nombreuses décorations qu'il avait obtenues au front. Il obtint que l'établissement ne soit pas réquisitionné dès lors qu'il hospitaliserait les militaires français et alliés prisonniers, qui devaient être hospitalisés pour diverses raisons, mais plus spécialement pour des lésions tuberculeuses. Ils étaient regroupés dans certains pavillons et placés sous la responsabilité des autorités militaires françaises qui contribuaient au financement de ces hospitalisations.

On imagine les très grandes difficultés de toutes natures, rencontrées alors sur le plan administratif, du fonctionnement quotidien et surtout du ravitaillement. C'était tous les jours de nouveaux problèmes pour trouver les pansements et les médicaments indispensables, l'essence pour pouvoir utiliser quelques moyens de transport et surtout la nourriture alors que tout manquait. Une porcherie fut organisée et permit d'améliorer les menus des malades et du personnel.

L'institution du service du travail obligatoire et la lutte contre les juifs, mobilisèrent tous les patriotes et les services hospitaliers ne manquèrent pas d'apporter leur part à la résistance. C'est ainsi que certains médecins juifs de l'hôpital dûrent partir ; quelques-uns revinrent en 1945, d'autres disparurent pour toujours. Il en fut ainsi du docteur Prosper Veil, qui fut arrêté par les Allemands en 1941, déporté en camp de concentration d'où il ne revint pas. Un jour arriva où l'ordre fut donné à l'hôpital d'exclure tous les membres du personnel qui étaient juifs. Parmi d'autres, il y avait un garçon de salle juif, d'ori-

gine tunisienne qui avait une nombreuse famille. Le docteur Sureau qui était aussi obligé de s'occuper des affaires administratives, le renvoya et le réembaucha immédiatement sous un autre nom. Malheureusement cet homme fut quelque temps plus tard arrêté avec sa famille et on ne le revit jamais plus.

Vint enfin le jour tant attendu de la libération et le retour des prisonniers. Dès son retour, monsieur Dandois reprit la direction de l'hôpital, réorganisant les équipes médicales et assurant la gestion, convalescente après tant d'épreuves. Une nouvelle période commençait.

DE 1945 A 1970

C'est une longue période de vingt-cinq ans qui va de la fin de la guerre à la période suivant les événements de mai 1968, avec leurs conséquences hospitalo-universitaires et l'ouverture à Créteil du Centre hospitalo-universitaire Henri Mondor.

Le C.H.I.C. apparaît comme le type même de l'hôpital général régional, spécifiquement intercommunal dont les caractères lui confèrent un esprit de famille, dans les conditions d'hospitalisation et dans les rapports humains. Cet état d'esprit va spécialement se manifester dans les rapports avec les médecins locaux, le personnel infirmier et les modalités de gestion de l'établissement.

Les médecins généralistes ou spécialistes qui ont besoin de faire hospitaliser leurs malades, proposent soit une hospitalisation en clinique privée, soit une hospitalisation dans un hôpital public. Dans la période qui nous intéresse ici et pour notre région le C.H.I.C. était l'hôpital de référence et les médecins généralistes assuraient le recrutement le plus important. Leur participation active au bon fonctionnement des rapports entre eux et les équipes hospitalières, se traduisaient surtout lors des visites à leurs malades, de leur information sur leur état et des relais thérapeutiques à assurer après leur hospitalisation. Ces relations étaient encore facilitées par le fait que certains des praticiens hospitaliers exerçaient aussi dans des cabinets privés, dans les communes environnantes et, pour les spécialistes, dans certaines cliniques. C'est ainsi que fut créée au début de 1950 la clinique située rue d'Alsace-Lorraine à Saint-Maur qui devint, après la mort de son principal fondateur, le centre médico-chirurgical Gaston Métivet. Sous la pression des médecins et en fonction de l'évolution des besoins, fut organisé durant cette période l'un des premiers enseignements post-universitaires (E.P.U.) de France, permettant à tous, par des conférences et des stages dans les services, de se tenir au courant des formidables progrès que connaissait alors la médecine dans tous ses compartiments de dépistage, de diagnostic et de traitement. Ces E.P.U. qui se poursuivent toujours actuelle-

ment, ont connu un important succès et ont permis de resserrer les nécessaires relations entre médecins de toutes activités.

Le personnel infirmier soignant, avait lui aussi, une certaine spécificité dans la mesure où une école d'infirmières avait été fondée en 1947 et où, peu à peu, les élèves qui y étaient formés, obtenaient leur diplôme. Ces infirmières étaient parfaitement bien préparées et l'hôpital avait ainsi un personnel soignant de qualité. Les religieuses de Tours assuraient avec bienveillance, mais aussi avec autorité, l'encadrement dans les postes de surveillantes ou de panseuses aux blocs opératoires.

La gestion administrative connaissait une continuité appréciable, sous la direction de monsieur Dandois qui sera remplacé dans le courant des années 1960 par monsieur Segond devenu depuis, directeur de l'Assistance publique de Lille. Une bonne équipe administrative les entourait, chacun assurant avec efficacité sa tâche. Il faut insister aussi sur le grand rôle joué par les représentants des collectivités locales, en particulier des maires des communes représentées par le syndicat intercommunal d'origine. Cet ensemble d'administrateurs groupé en une commission administrative, faisait parfaitement bien fonctionner l'hôpital.

La gestion médicale était faite dans chaque service par un chef de service issu de difficiles concours successifs, permettant de gravir peu à peu les différents degrés des titres hospitaliers. Beaucoup d'entre eux étaient détachés de l'Assistance publique de Paris. C'est ainsi que se succédèrent en chirurgie, après la mort du docteur Métivet, les professeurs L. Léger, puis Germain et en maternité, après le départ du professeur Sureau, les docteurs Merger, Jamain et Bret. Ce dernier, originaire de Saint-Maur, décèdera en novembre 1969 et repose au cimetière Condé à Saint-Maur. Une équipe médicale, formée d'assistants, d'attachés, d'internes et d'externes, plus ou moins importante suivant les services, assistait les chefs de service et assurait le bon fonctionnement des consultations et, pour les malades hospitalisés, l'ensemble des démarches nécessaires. Une commission médicale avait un rôle consultatif pour tout ce qui était médical et donnait les avis techniques utiles à la commission administrative par l'intermédiaire de ses représentants.

Durant les années 1960, bien des modifications devaient apparaître, qui allaient changer la situation que nous venons de décrire. Les événements de "Mai 68", devaient achever cette mutation.

Peu à peu les religieuses occupant les postes de responsabilités dans les services, quittèrent l'hôpital. Cette laïcisation du personnel aux plus hauts échelons, posa des problèmes importants et il fallut compenser ces départs regretta-

bles. Le pavillon de la communauté devint un jour disponible et fut alors occupé par une partie des services administratifs dont le personnel devint de plus en plus important.

Les problèmes démographiques de Paris et de sa périphérie avaient suscité des plans de réorganisation de la région parisienne avec la création de nouvelles grandes cités. Là où poussait le blé autour de quelques sablières exploitées, là où se trouvait le Mont-Mesly dominé par quelques bâtiments d'une ancienne ferme, allait surgir bientôt, une ville nouvelle : le nouveau Créteil. Avec un apport de population très important dans une ville qui deviendra la préfecture du Val-de-Marne, la vie locale va se transformer et de nouveaux besoins médicaux vont apparaître.

C'est pendant cette période que fut construit l'hôpital Henri Mondor. Lorsqu'on venait à Créteil par le pont de Charenton, on se souvient des nombreux champs qui, sur la droite de la route, étaient occupés par des fermes et des cultures maraîchères, une partie de ces champs appartenait à l'Assistance publique de Paris qui y trouva tout naturellement l'emplacement de l'hôpital à construire. Parallèlement, l'évolution galopante des techniques nécessitait une adaptation permanente des matériels et des connaissances du personnel concerné. Dans ce domaine, la réanimation connut des transformations considérables dont les effets se manifestèrent dans le traitement des détresses aiguës des malades à risques ou quotidiennement, dans la préparation et la surveillance de toutes les anesthésies ; l'installation des chambres d'hospitalisations durent alors subir des adaptations assurant la possibilité de soins immédiats. Le C.H.I.C. devait gérer ces mutations successives et se préparer à la prochaine cohabitation avec l'hôpital Henri Mondor.

Enfin les événements de mai 1968 allaient avoir des conséquences sur l'organisation des études médicales qui devaient connaître des réformes profondes et l'éclatement des facultés centrales en plusieurs facultés liées aux hôpitaux voisins. Les années qui suivirent montrèrent que ces événements n'avaient pas été sans créer de profondes modifications des esprits et de la traditionnelle hiérarchie hospitalo-universitaire. L'hôpital Henri Mondor devenait ainsi un centre hospitalo-universitaire (C.H.U.).

DE 1970 A 1987, DATE DU CINQUANTENAIRE

Alors que le C.H.U. Henri Mondor ouvre ses portes en 1969-1970, le C.H.I.C. connaît une période de réorganisation médicale : le professeur Germain ayant pris la direction d'un service au C.H.U. est remplacé par le professeur Lataste, le docteur Bret, décédé en novembre 1969, est remplacé par le docteur Legros pour le département de gynécologie chirurgicale et le profes-

seur Gautray pour la maternité, le professeur Chrétien prend la direction du service de pneumo-physiologie et le professeur Coscas remplace le docteur Vergez à la tête du service d'ophtalmologie. Ces bouleversements internes joints à l'ouverture du C.H.U. Henri Mondor, complété par l'hôpital Chénévier, créent pour le C.H.I.C. jusque là seul hôpital d'importance dans la région, des problèmes de diverses natures.

Il fallait d'abord surmonter les craintes concernant la fréquentation de l'hôpital. Les plus optimistes voyaient dans l'augmentation considérable de la population un bon argument pour que la fréquentation demeure au moins stable. D'autres considérations plaidaient dans le même sens ; l'ancienneté du C.H.I.C., la notion qu'on y était bien soigné, le caractère personnalisé, presque familial de l'accueil, le fait enfin que certains médecins qui y exerçaient, avaient aussi des activités privées dans les communes voisines et étaient ainsi, au quotidien, en rapport avec la population et les médecins de famille.

Il fallait aussi et surtout faire en sorte que les structures et les moyens de l'hôpital demeurent d'un très bon niveau. L'amélioration de ces structures, proposée dans des plans directeurs, a été l'un des faits marquants de cette période sous les impulsions conjuguées des commissions médicales présidées depuis 1970 par les docteurs Blatrix, Lajouanine et Oury et de l'administration dirigée par messieurs Segond, Defer, Charaudeau et Le Behec. On a ainsi assisté à la construction d'un nouveau pavillon de pneumo-physiologie, d'une crèche pour les enfants du personnel, d'une nouvelle école d'infirmières, des ateliers, d'un parking. Mais c'est essentiellement la construction et l'aménagement d'un grand plateau technique ouvert en 1980 qu'il faut signaler car il permettait le redéploiement des services d'ophtalmologie, d'O.R.L. et de stomatologie, de la radiologie, des laboratoires. L'équipement de tous ces services en matériel moderne n'a pas manqué de créer d'importants problèmes financiers, mais l'hôpital a su alors surmonter les campagnes médiatiques dirigées contre lui et surtout le poids d'enquêtes administratives. Enfin le développement de l'informatique dans la gestion financière, l'exploitation des dossiers des malades a permis au C.H.I.C. de se maintenir dans les établissements de références.

Il fallait encore organiser la cohabitation entre les divers hôpitaux et surtout avec le C.H.U. Henri Mondor. Des conventions signées entre le C.H.I.C. et le C.H.U. rendirent facile la cohabitation pour certains services dont les spécialités ne seraient exercées qu'au seul C.H.I.C. Il en fut ainsi pour la pneumo-physiologie, l'O.R.L., l'ophtalmologie, la stomatologie, la maternité et la pédiatrie. Pour les autres services, une situation de type compétitif s'établit peu à peu, bénéficiant aux malades dans la mesure où chaque équipe avait à cœur de se tenir à la pointe du progrès, encore que l'absence d'une complémentarité authentique ait pu paraître regrettable.



L'hôpital intercommunal de Créteil en 1980.

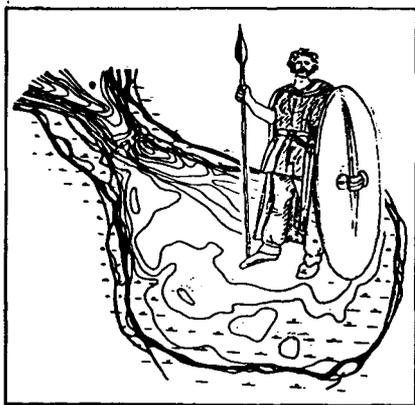
Pendant cette période le nombre des étudiants en médecine ne cessait d'augmenter et de très importants bouleversements devaient marquer le visage traditionnel des services au C.H.I.C. comme ailleurs : assimilation des étudiants aux externes nommés jusque là au concours, suppression progressive des postes d'internes, problèmes posés par l'internat qualifiant, par la réduction des postes de chirurgie et de spécialités, leur remplacement par des stagiaires internés ou par des internes issus du *nouveau régime*. Bref, on a assisté à la démolition progressive d'un système qui avait fait sa preuve et montré sa valeur, pour le remplacer par un système nouveau, où les préoccupations politiques semblaient avoir pris le pas sur la qualité de la médecine. Ces bouleversements ne manquaient pas, par ailleurs, d'avoir des conséquences sur les budgets hospitaliers.

Il fallait enfin que le C.H.I.C. comme les autres hôpitaux assume les problèmes dits de société et la transformation des rapports humains. Le tassement, voire la disparition de la hiérarchie médicale hospitalière, l'augmentation sensible du nombre des médecins, transformèrent insidieusement l'état des rapports humains qui devinrent moins amicaux et plus officiels. Surtout l'évolution des mœurs a fourni une addition de situations nouvelles que chacun a dû juger en conscience : avortement, contraception, banques de spermes, fécondation in vitro, drogue, maladies sexuellement transmissibles et SIDA. Pour discuter de ces problèmes et de bien d'autres encore, des commissions d'éthique furent créées avec avis consultatifs.

Le bilan de ces cinquantes premières années du C.H.I.C. est, à terme, tout à fait favorable. En 1987, c'est un établissement permettant l'accueil de 715 malades, recevant 23000 patients par an en hospitalisation, 150000 consultants, 20000 urgences et faisant en moyenne 1800 accouchements. Pour une telle activité, il emploie 300 médecins, 1000 infirmières, aides soignantes et A.S.H. ainsi que les personnels administratifs, techniques et généraux, soit 1900 personnes au total. Son budget annuel de fonctionnement est de quatre cent millions de francs avec un budget d'investissement de vingt cinq millions de francs. C'est, par rapport à l'hôpital de 1937, un ensemble hospitalier qui a su prendre en compte toutes les mutations qui se sont produites au fil des années.

Pour poursuivre cette voie, un plan directeur actuel préconise pour les prochaines années d'importants investissements mobiliers et immobiliers. La vie du C.H.I.C. va continuer et Auguste Marin serait sans doute heureux de voir quelle est la destinée de l'œuvre si utile qu'il avait entreprise.

Docteur Robert Legros
Ancien chef de service du CHIC.



7 novembre 1987

**RESUME DE L'HISTOIRE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES
DE LA FORMATION GEOLOGIQUE A LA FONDATION DE
L'ABBAYE.**

CARACTERES DU TERROIR DE SAINT-MAUR

La Varenne, plaine alluviale aux sols pauvres : sables et graviers recouverts d'un faible humus, sauf l'ancien parc et le pourtour (zone inondable). Territoire dont les limites (la Marne de tous les côtés) n'ont jamais changé. Avantages : facile à clore (le fossé) et à défendre. Inconvénients : l'isolement.

FORMATION GEOLOGIQUE

Les sédiments calcaires érodés, visibles dans les nombreuses carrières souterraines en voie de comblement. Témoin exceptionnel de la mer tertiaire : le poisson fossile de Joinville. L'évolution du confluent Seine-Marne et la formation tardive de la boucle. Cartographie des restes paléontologiques récoltés dans les sablières, du Perreux à Bonneuil : prédominance du mammouth.

PREHISTOIRE

Pour Saint-Maur, tôt urbanisée, seule la réinterprétation des fouilles anciennes permet d'évoquer l'évolution du peuplement du terroir :

- Les premières occupations néolithiques "Seine-Oise-Marne" (2500 à 1700 avant J.C.) : la Cassine et le "tombeau d'un chef" (visible dans le parc de la Bibliothèque). Mégalithes et polissoirs.
- Du Néolithique au Bronze final : les nombreuses découvertes de Louis Leguay à La Varenne (1858-1864). Identification d'une nécropole à incinérations du Bronze final : cas unique dans la région.

AGE DU FER

1887 : la découverte à Adamville de la plus importante nécropole gauloise fouillée à ce jour en Ile-de-France. Question : rupture ou continuité avec la fin de l'indépendance gauloise ?

Fortification du site : le fossé décrit par la vie de saint Babolein.

ANTIQUITE

Cartographie des menues découvertes. Les sites. Le castrum du Bas Empire, décrit par la vie de saint Babolein au XIème siècle.

Les faux-amis : découvertes douteuses ; fragments de la collection d'antiquités rapportés par Jean du Bellay au XVIème siècle.

LA QUESTION DES BAGAUCES

Les Bagaudes dans l'histoire de la Gaule romaine : le soulèvement de 285 et ceux du Vème siècle.

Les Bagaudes dans les chartes de fondation de l'abbaye et la légende saint-maurienne (XIème s.). L'historiographie locale.

LE HAUT MOYEN AGE

Cartographie mérovingienne autour de Saint-Maur. La nécropole de la Croix Souris.

- La formation des paroisses : observation sur l'apport de l'étude conjuguée de leurs limites, des titulatures et des premiers textes.

CONCLUSION

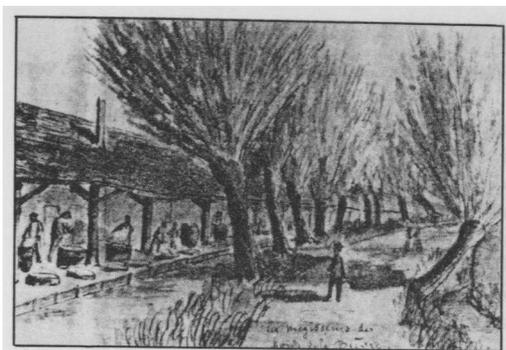
Lorsqu'est fondée l'abbaye des Fossés (639), les moines s'installent, non en un désert, mais comme ailleurs et pour bien des raisons, sur un terroir déjà riche d'histoire.

L'enquête archéologique : presque'exclusivement bibliographique, elle a permis d'inventorier, de situer et d'interpréter les fouilles anciennes. Son apport est primordial et devrait toujours - mais c'est rarement le cas - précéder la recherche de terrain.

Le patrimoine éparpillé, problème général en banlieue : toutes les occasions de rassembler le patrimoine considérable exhumé depuis un siècle ont été manquées.

P. Gillon,
"Le Vieux Saint-Maur".





9 janvier 1988

REPRESENTATION DU VAL-DE-MARNE DANS L'ART

La lecture du paysage est un acte plus complexe qu'il ne pourrait sembler. Elle passe probablement par la médiation d'images, de descriptions, de représentations, qui nous rendent plus lisibles certains aspects de la réalité. L'artiste, avec sa sensibilité propre, son aptitude à communiquer, joue un rôle essentiel dans cette mise en lecture de l'espace. Cette conférence voudrait tenter de faire le point sur un peu plus d'un siècle de l'activité de production d'images de l'espace du Val-de-Marne par les artistes.

1 - DU SECOND EMPIRE A LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Si les illustrations réalisées pour les ouvrages de La Bédollière expriment essentiellement l'emprise de Paris sur sa banlieue, l'apport de la littérature est sensiblement plus éclectique. Il en va de même avec la peinture, de Pissaro à Marquet, de Guillaumin à Rousseau. Ainsi peut-on pressentir très tôt, les principales représentations de la périphérie parisienne : espaces ouverts, éclatés et morcelés, incitations à l'errance, multiplicité des circulations avec toujours la proximité, l'omniprésence, de la capitale.

PRINCIPALES OEUVRES EVOQUEES

- Illustration de Doré, pour *l'Histoire des environs du Nouveau Paris*, vers 1860.
- Photographies d'I. Rousset, pour *Le tour de Marne*, 1864.
- Alexandre Dumas, *Le père la Ruine*, 1860.
- Pissaro, plusieurs toiles autour de La Varenne, vers 1864-1866.
- Guillaumin, *Soleil couchant à Ivry*, vers 1873, musée d'Orsay.
- *L'Aqueduc d'Arcueil*, vers 1874, Art Inst. Chicago.
- Aquarelles de Capaul, vers 1880, A.D. Val-de-Marne.
- Rousseau, *Vue des bords de la Bièvre*, 1909, M.M. Art of New-York.
- Photographies d'Atget, tirages aux A.D. du Val-de-Marne.

2 - DES ANNEES VINGT AUX ANNEES CINQUANTE

La Marne reste un lieu privilégié quant au nombre des évocations qu'elle suscite. L'une des caractéristiques principales de la période réside cependant dans le fait que les œuvres les plus significatives présentent le témoignage d'un regard porté, non plus de l'extérieur depuis Paris, mais de la banlieue même, *espace vécu* de l'artiste (cf. les romans de R. Radiguet, *Banlieue-Sud-Est* de Fallet, et la participation de Doisneau à *La Banlieue de Paris*).

PRINCIPALES OEUVRES EVOQUEES

- R. Radiguet, *Le diable au corps*, 1923.
- Fallet, *Banlieue Sud-Est*, 1946.
- Marcel Carné, *Nogent, Eldorado du dimanche*, 1929.
- Julien Duvivier, *La belle Equipe*, 1936.
- Claude Autant-Lara, *Le diable au corps*, 1946.
- Jacques Becker, *Casque d'or*, 1951.
- Cendrars, Doisneau, *La Banlieue de Paris*, 1949.
- Peintures de Dufy et de Dunoyer de Segonzac.

3 - ACTUALITES

La nouvelle vague de croissance urbaine, à partir des années cinquante, est celle qui confère au Val-de-Marne, son visage actuel. Ce sont les formes d'expression plastique et narrative qui fournissent maintenant les représentations les plus denses. Le cinéma d'abord, la B.D. ensuite. La littérature reste curieusement en retrait avec cependant quelques exceptions telles que les subtiles errances et rencontres poétiques de Jacques Reda, ou les récits autobiographiques de Cavanna. Reste la photographie, instantané pris sur le vif, instant pris sur la mort ; superbe moyen d'expression, pour témoigner d'un espace en constante mutation.

PRINCIPALES OEUVRES EVOQUEES

- Jacques Tati, *Mon oncle*, 1958.
- Chris Marker, *La jetée*, 1962.
- Jean-Luc Godard, *Bande à part*, 1964.
- Chantal Montellier, 1980, voir bibliographie.
- Jean Teule, 1981 à 1984, voir bibliographie.
- Jacques Reda, 1982, voir bibliographie.
- Photographes d'agence : voir W. Ronis (Rapho), G. Le Querrec (Magnum), tirages à consulter aux A.D. du Val-de-Marne et C. Freire.
- Photographies de T. Dramos et R. Doisneau, pour la Datar, 1984-1985.

4 - SYNTHESE

...pour s'efforcer de répondre, au moins provisoirement, à deux questions :

- 1 - Existe-t-il une particularité de l'ensemble des représentations du Val-de-Marne, par rapport à celles de toute la banlieue de Paris ?
- 2 - Quel sens donner à la sur-représentation des vallées de la Marne et de la Bièvre ? Pourquoi l'aqueduc d'Arcueil-Cachan, est-il plus présent que le château de Vincennes ?

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Alain Croix et collaborateurs, *Histoire du Val-de-Marne*, Ed. Messidor, 1987.
- Cendrars, Doisneau, *La Banlieue de Paris*, rééd. Denoël, 1983.
- Chantal Montellier, *Andy gang et le tueur de la Marne*, Humanoïdes associés Ed. 1980.
- Jean Teule, *Morsures*, A. Michel Ed. 1982.
Bloody Mary, sur un scénario de Vautrin, chez Glénat.
Copy-rêves, Glénat, 1984, avec rééd. de *Banlieue-Sud*.
- Jacques Reda, *Hors les murs*, Galimard, 1982.
- Mission photographique de la Datar, *Paysages Photographies*, Hazan, 1985.
- Michel Rioussel, *Les environs de la Marne et leurs peintres*, Amatteis, 1986.
- Revue L'avant-scène-cinéma, n° 38, *La jetée*,
n° 43, *Casque d'or*,
n° 81, *Nogent Eldorado du dimanche*,
n° 233, *Série Noire*.

Jacques van Waerbeke.



6 février 1988

VIVRE AU VILLAGE : SUCY-EN-BRIE AU XVII^{ème} ET AU XVIII^{ème} SIECLES

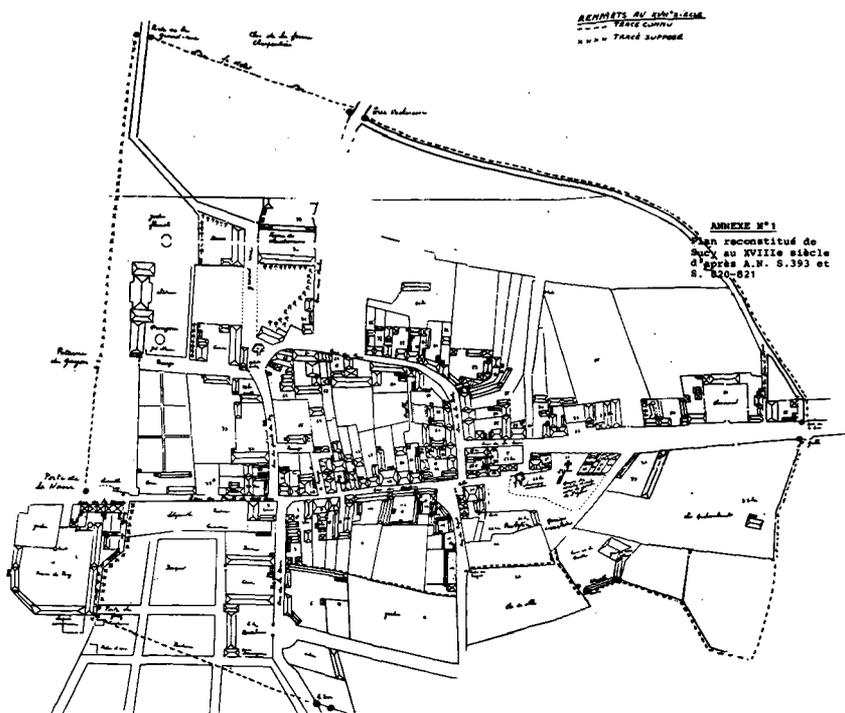
Situé au bord du plateau briard et tourné vers Paris, Sucy aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles se caractérise par un type de construction favorisant la vie communautaire et propre à engendrer une conscience individuelle et collective tout à fait originale en donnant un poids considérable au jugement de l'Autre. Ainsi se sont fortifiées les solidarités familiales et de voisinages, se sont exaspérés les conflits et attisées les convoitises et les haines.

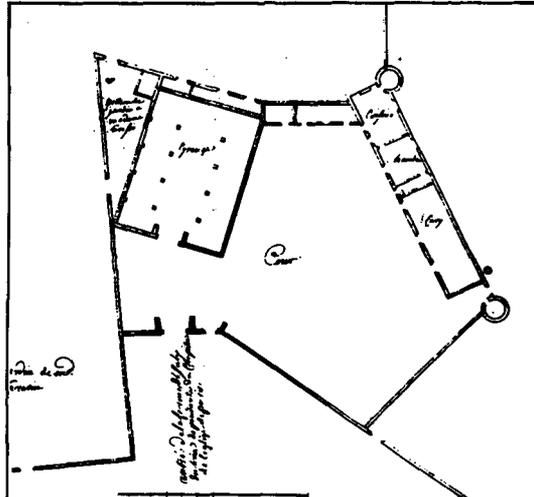
Au lieu de se replier sur lui-même, le village n'est pas resté fermé aux influences extérieures ; la destruction des remparts prend à cet égard une valeur symbolique : Sucy s'ouvre à des contacts nouveaux avec ces Parisiens qui logent et font travailler les villageois, les introduisent dans des milieux différents parfois proches de la Cour, les exploitent aussi, suscitant des idées, des réactions, des désirs ... créant des situations de faits plus complexes, donnant au mouvement de la vie une ampleur qu'il n'avait pas auparavant. Ce village dont la moitié ou presque, appartient aux Parisiens, subit, en grande partie grâce à eux, l'influence de la capitale si proche. Par les caractéristiques de son bâti, Sucy est un authentique village briard ; mais humainement, on perçoit dans la population des courants, des démarches, qui attestent l'influence agissante des idées et des modes venues de la grande ville.

De nombreux facteurs ont dû intervenir pour cela. L'existence de nourrices à Sucy en est un, tout comme le séjour au village des bourgeois et des nobles qui y ont établi leur "campagne". Par eux les voies se sont ouvertes, par où un esprit nouveau a pénétré le village, lui conférant ce caractère de mobilité, d'ouverture, d'aisance relative, qui le distingue des villages voisins au caractère plus marqué.

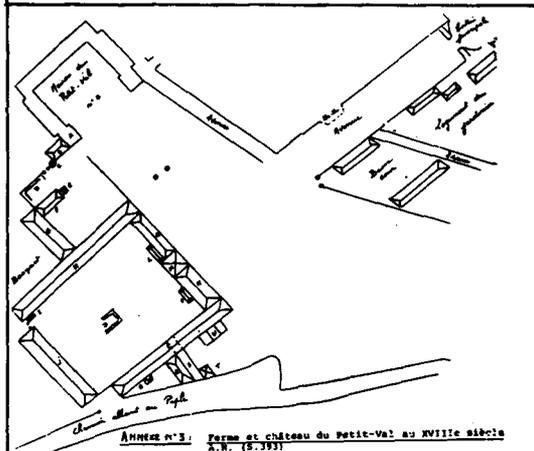
En apparence rien n'est plus solide que la pierre. Elle défie le temps et la permanence de certains aspects du bâti briard à Sucy en témoigne. Mais un jour, les remparts s'effondrent. En utilisant leurs vieilles pierres, les villageois édifient des constructions nouvelles. Cette réalité concrète qu'est le bâti, compose une image parlante et fidèle de la mentalité des hommes qui l'ont édifié et modifié pour y construire leurs vies.

Françoise Balard.





ANNEXE N°2. - La cour de la Recette. A gauche la grange aux éaves et à droite la citadelle couvrant sur les remparts par une poterne.
Cliché Archives départementales du Val-de-Marne.



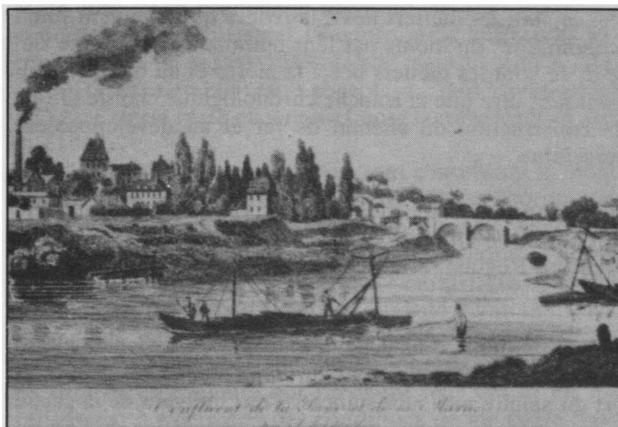
ANNEXE N°3. Ferme et château du petit-Val au XVIIIe siècle
X.B. (S. 19)

Basse-cour du château

A et B cuisines
C serre
D abreuvoir
E regard second
F serre aux herbes potagères
G écurie

Ferme du château

D abreuvoir
H écuries, foulerie, remises
I toit à porcs
J grande Bergerie
K et M granges
N porche d'entrée et colombier
L, O et U poulaillers
P étable à vaches, passage, cuisine
R laiterie
S passage
T fournil



5 mars 1988

LES METIERS POPULAIRES A CHARENTON 1750-1850

La particularité de la paroisse de Conflans au XVIIIème siècle, est d'être un conglomérat de divers écarts. Le Bourg au débouché du pont, concentre les marchands et les artisans les plus importants de la paroisse avec une minorité de journaliers. Les Carrières, qui s'étendent le long de la Seine vers Paris, concentrent pour leur part, la majeure partie des classes populaires de la paroisse et quelques marchands et artisans, toutefois moins aisés que ceux du Bourg.

La Grande-Pinte au doux nom évocateur (création artificielle), répond aux besoins des Parisiens, qui dans ces cabarets hors des barrières de la ville de Paris, trouvent un vin peut-être pas de meilleure qualité mais sûrement meilleur marché. Démographiquement la paroisse compte environ 1800 âmes avant la Révolution. Le Bourg en absorbe à peu près 30%, les Carrières 60% et la Grande-Pinte, le reste.

Au XVIII^{ème} siècle, ce sont les métiers liés à la rivière qui dominent sinon par leur importance économique, du moins par leur nombre. Au XIX^{ème} siècle, la situation change et ce sont les métiers liés à la pierre et au bâtiment qui prennent le relais. Mais il faut dire que la tranche chronologique choisie (1841-1850), correspond à la construction du chemin de fer et au développement d'une industrie de la porcelaine.

A part ces grandes tendances et dans des proportions qui varient avec le temps, nous trouvons à Charenton un large échantillonnage de métiers caractéristiques d'un bourg d'Ancien Régime. A noter toutefois l'absence quasi-totale des métiers liés à l'agriculture.

Plutôt que de parler de métiers populaires, il vaut mieux parler de classe populaire. La classe populaire ne se définit pas juridiquement mais économiquement par un rapport du salaire aux subsistances. Tout individu de la classe populaire vit au jour le jour avec la peur d'une subite augmentation du prix du blé, aliment principal de cette population.

A Charenton, cette classe populaire regroupe deux catégories qui sont bien définies :

- La première comprend ceux que l'on appelle les journaliers. Ce sont des personnes sans qualification, sans outils. Leur seul bien, leur force musculaire qui leur permet de s'embaucher sur le port pour décharger les tonneaux de vin et les différentes marchandises arrivant par les rivières. Ce sont eux qui ont la situation la plus précaire.
- La deuxième rassemble les hommes disposant d'une qualification professionnelle suffisante pour leur permettre de travailler dans l'artisanat. Ils travaillent le plus souvent chez un patron mais il arrive qu'ils soient parfois à leur compte. Dans ce dernier cas, ils exercent un métier de peu de rapport, ce qui explique leur gêne. Ces métiers sont concentrés dans les activités liées à la rivière, au cuir et au textile.

Que représentent-ils ? Si nous considérons la somme de 500 Livres de revenus annuels pour une famille de cinq personnes, comme la limite en dessous de laquelle les conditions de vie deviennent très pénibles, ces classes populaires représentent dans la paroisse, à la veille de la Révolution, 45,6% des imposables (se répartissant inégalement dans la paroisse : 32,4% au Bourg, 57,7% aux Carrières et 20% à la Grande-Pinte).

Au XIX^{ème} siècle, Charenton connaît une amorce sérieuse de révolution industrielle avec l'implantation dans le couvent des Carmes déchaussés, des usines sidérurgiques Manby et Wilson en 1822. Avec plus de 500 ouvriers tant anglais que français, cet établissement qui produit 4300 tonnes de fer, repré-

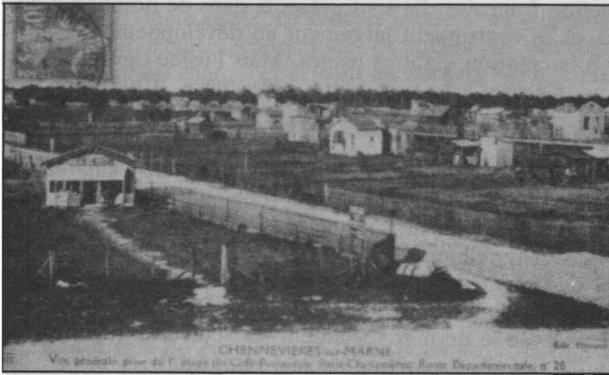
sente 10% de la production française. Ils sont présents dans de nombreux domaines de la sidérurgie et ils contribuent largement au développement industriel français en aidant à la création d'autres usines. Mais l'usine devait fermer en 1833 et s'établir au Creusot. A part cette parenthèse, Charenton au XIXème siècle reste encore un bourg commerçant et artisanal.

Mais l'élément le plus intéressant concernant le monde ouvrier à Charenton au XIXème siècle reste la présence d'une "corporation" de dérouleurs. En effet avec ceux du port de Bercy tout proche, nous avons là, pour une même profession, sur un espace géographique réduit, l'occasion de comparer deux manières d'employer et de diriger des ouvriers. A Charenton le destin des dérouleurs est toujours dirigé par l'autorité publique. Il ne fait que s'aggraver, les dérouleurs perdant même avec le dernier règlement les seuls avantages qu'ils possédaient (monopole du travail, protection sociale minimale). A Bercy, où ce sont les dérouleurs qui prennent leur destin en main en s'organisant, ils réussissent à s'octroyer des conditions de vie et de travail bien meilleures que dans beaucoup d'autres industries. Mais il semble que cet exemple soit resté isolé.

A Charenton, les membres des classes populaires du XVIIIème et du XIXème siècle, vivent dans un couloir dont l'un des murs est la pauvreté et l'autre la misère. Ils essayent tout au long de leur vie de longer le premier et d'éviter le second sans toujours y parvenir.

Philippe Ruer.





16 avril 1988

LES LOTISSEMENTS DANS L'ACTUEL VAL-DE-MARNE, 1860 - 1930

Le phénomène des lotissements, forme pionnière de l'urbanisation apparaît comme un élément majeur dans l'histoire politique et sociale de la région parisienne. Par les lotissements se fixe en banlieue une classe ouvrière pavillonnaire et propriétaire. Aspect politique, le vote des mal-lotis revêt une influence sur l'évolution des résultats électoraux. Les lotissements ont été déterminants dans l'histoire des politiques urbaines ; ils se situent à l'origine de l'intervention de l'état dans le domaine de l'urbanisation. Par ailleurs, les lotissements ont suscité des réactions très négatives dans la dénonciation d'une anarchie pavillonnaire, qui a entraîné la réaction des *grands ensembles*. Enfin, à travers les lotissements, on peut percevoir le décalage entre la politique de l'état et l'aspiration à un habitat individuel.

Si difficile que soit à fixer un cadre chronologique pour des opérations qui peuvent s'étaler sur une cinquantaine d'années, constituant un phénomène évolutif, on peut tenter d'y distinguer plusieurs phases :

- pour Paris, le phénomène de type spéculatif commence à la fin de l'Ancien Régime. Il connaît une seconde étape entre 1820 et 1840, dans les communes qui seront annexées à la capitale en 1860,
- pour la banlieue, on peut distinguer deux temps assez différents :
- 1ère phase : de la Monarchie de Juillet au début du XXème siècle.

Le contexte en région parisienne est celui d'une forte croissance démographique de la banlieue et une crise du centre ville, dans la capitale. Par ailleurs, les couches populaires privilégient la proximité lieu de travail/habitat. Dans le contexte législatif de cette tranche chronologique, l'opération de lotissement ne relève que du droit privé. Enfin, caractéristique du Val-de-Marne par rapport au nord ou au nord-ouest de Paris, sa faible industrialisation.

Dans le Val-de-Marne, les lotissements sont facilités par l'importance des opportunités foncières, l'existence de parcs et châteaux, offrant des superficies importantes et agréables.

Le lotissement le plus précoce, 1832, est celui du parc du Pavillon de Charenton. Les lotisseurs sont des banquiers parisiens. Le cahier des charges est très contraignant. La municipalité achète des lots pour l'installation de la mairie.

A partir de 1859, d'autres parcs sont lotis : celui du château de Brévannes, de Vitry, de Villeneuve-le-Roi, de Polangis à Joinville, du château de l'Étape à Chennevières.

A Saint-Maur, dans l'ancien domaine des princes de Condé, sont menées quatre opérations, dès la Monarchie de Juillet. Trois quartiers se construisent : La Pie, Adamville et le lotissement de Caffin, qui donne naissance à La Varenne. Le lotissement du quartier du Parc est lié à l'ouverture de la ligne de chemin de fer de Vincennes. Il s'agit d'un lotissement résidentiel, avec des constructions de qualité, dans un site encore agreste, doté d'une bonne desserte ferroviaire. L'ensemble de ces lotissements est évidemment à l'origine de la très forte croissance démographique de Saint-Maur.

On peut dégager plusieurs caractères de cette première phase, dans le Val-de-Marne : il s'agit d'un phénomène limité géographiquement (boucles de la Marne, vallée de la Seine, proche banlieue). Nous sommes dans une phase contrôlée : vente de parcelles aménagée à une clientèle aisée, cahiers des charges contraignants. Les lotissements ne sont pas perçus comme un phénomène néfaste : pour les municipalités notamment, ils sont vus comme un bon moyen de transférer les charges d'une première urbanisation aux acquéreurs, à une époque où les finances publiques sont obérées par l'aménagement des centres.

- 2ème phase : après la première guerre mondiale, la crise des lotissements défectueux.

Le contexte général se caractérise par plusieurs données : une révolution en matière d'économie urbaine : la classe ouvrière n'hésite plus à habiter loin de son lieu de travail. L'industrialisation liée à la guerre se développe. La croissance démographique s'accroît dans toute la banlieue. La crise du logement dans Paris a été rendue plus aiguë par la guerre. Les textes de l'époque font allusion à un goût pour une vie au grand air, pour le bricolage individuel qu'aurait développé la vie dans les tranchées.

On lotit désormais n'importe quoi : d'anciens marécages, des dépotoirs, des carrières ; les lotissements se pratiquent en grande banlieue, en raison du coût du terrain. La clientèle des lotisseurs change ; elle devient jeune, populaire, familiale, parisienne, provinciale, même étrangère.

Il convient de souligner le caractère anarchique de cette seconde phase, comme son caractère massif (dans l'ensemble de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ont été vendus 281000 lots dont 185000 considérés comme défectueux). Ce phénomène s'est développé de manière rapide aussi, surtout de 1919 à 1924 (la loi de juillet 1924 donne des contraintes aux lotisseurs, puis survient la crise des années 1930).

Enfin, élément le plus important, les lotisseurs ont profité jusqu'en 1924 d'un vide juridique. En effet, le premier texte (loi Cornudet, 1919), imposait à toutes les communes, un plan d'aménagement et d'extension. Sans contrainte ni sanction, elle fut inefficace. La loi du 19 juillet 1924 obligeait les lotisseurs à prévoir un aménagement du terrain loti, mais n'avait pas d'effet rétroactif. La plus utile, la loi Sarrault, de mars 1928, prévoyait un partage égal des charges des travaux entre l'état et les lotis regroupés en associations syndicales.

Dans cette conjoncture, les lotissements de la seconde phase s'opèrent pour la plupart en grande banlieue, la proche banlieue étant trop coûteuse. Le rôle des voies de communication reste primordial. Dans le Val-de-Marne, les opportunités foncières ont parfois un caractère rural ; maraîchers qui vendent des terrains. En revanche, les forêts en bordure du plateau de Brie, résistent bien. Une originalité dans le Val-de-Marne, on lotit en proche banlieue de très petits terrains à Villejuif ou Vitry. Il faut relever l'apparition de lotissements présentant des caractères de bidonvilles. Il s'agit d'opérations quasi-clandestines, sur des terrains minuscules, dont les lotisseurs disparaissent

souvent après l'opération. La composition socio-professionnelle de ces lotissements est souvent différente de la population municipale d'ensemble.

Les conditions de vie des lotis sont difficiles ; ayant acquis leur terrain en été, ils en ont sous-estimé les inconvénients hivernaux : pas de voies empierrées, ni trottoirs, ni égouts, donc une boue persistante, un approvisionnement en eau quelque fois difficile. En revanche, un mode de vie semi-urbain, semi-rural (clapiers, potagers, appentis), bien vécu par les provinciaux.

Dans cette seconde phase, au prix d'une crise réelle, s'est réalisée l'aspiration d'un habitat individuel pavillonnaire auquel la population est attachée.

Annie Fourcaut.



MONOGRAPHIES LOCALES

ELEMENTS DE RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES POUR LES PERIODES ANCIENNES

Les périodes anciennes sont généralement les plus maltraitées dans les monographies locales. Aussi trouvera-t-on ci-après quelques références susceptibles d'orienter les premières recherches.

On dépouillera avec profit les bulletins des sociétés savantes, dont les comptes rendus anciens sont si riches (aucun dépouillement archéologique exhaustif n'existe pour le Val-de-Marne). Particulièrement :

- Bulletin de la Société (nationale) des Antiquaires de France (depuis 1857).
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris (depuis 1860).
- Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (depuis 1874).
- Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire (1865-69, 1er vol. seul paru).
- Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des Sciences (depuis 1872).
- Comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie (depuis 1869).
- Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique (depuis 1866).
- Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, devenus Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme (depuis 1864).
- Revue archéologique (depuis 1844).

OUVRAGES GENERAUX

- Duval (P.M.), Paris antique des origines au troisième siècle. Paris. 1961. (Ouvrage essentiel sur Paris et sa région des origines géologiques à la fin du Haut Empire, avec bibliographie de 966 numéros).
- Touring Club de France, groupe d'archéologie antique. Guide répertoire d'archéologie antique (époque celtique, romaine et mérovingienne). I, Paris Ile-de-France. 3e éd. Paris. 1977.
- Ile-de-France. Des origines à l'âge du fer. Dossiers histoire et archéologie (Archeologia). N° 52, avril 1981.

GEOLOGIE

- Belgrand (E.), La Seine. I. Le bassin parisien aux âges antéhistoriques. Paris 1869. 2 vol. Rééd. 1883.
- Soyer (R.), Géologie de Paris. Paris 1953 (Importante bibliographie).
- Michel (J.P.), Le quaternaire de la région parisienne. Thèse de doctorat multigraphiée. Paris VI. 1972.

PREHISTOIRE

- Schmider (B.), Les industries lithiques du paléolithique supérieur en Ile-de-France. 6e supplément à Gallia Préhistoire. Paris. 1971.
- Bailloud (G.), Le néolithique dans le bassin parisien. 2e supplément à Gallia Préhistoire. Paris.-1964, rééd. 1974.
- Peek (J.), Inventaire des mégalithes de la France. 4. Région parisienne. 1er supplément à Gallia Préhistoire. Paris. 1975.
- Mohen (J.P.), L'âge du bronze dans la région de Paris. Paris. 1977.
- Gaucher (G.), Sites et cultures de l'âge du bronze dans le bassin parisien. 15e supplément à Gallia Préhistoire. Paris. 1981.

ANTIQUITE. HAUT MOYEN AGE

- Raimbault (M.), Le gallo-romain en Val-de-Marne. Bulletin de la Société archéologique du Val-de-Marne. 1974. pp. 9-36.
- Toussaint (M.), Répertoire archéologique du département de la Seine, période gallo-romaine et époque franque. Paris. 1953. Idem pour la Seine-et-Oise. Paris. 1951.
- Lutèce. Paris de César à Clovis. (Musée Carnavalet). Catalogue d'exposition. Paris. 1984.
- Lebeuf (Abbé J.), Histoire du diocèse de Paris, Paris 1754-1758. Rééd. sous le titre : Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris. T. II-IV. Paris 1883.
- Possard (D.), Les sarcophages de plâtre à décor découverts autour de Paris, Paris et Ile-de-France, Mémoire n° XI. Paris. 1960, pp.257-269.

TOPONYMIE

Au dictionnaire des noms de lieux de Dauzat, que certains persistent à recommander alors que neuf interprétations sur dix sont gratuites ou inacceptables, on préférera les voies ouvertes par Michel Roblin, le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque. Paris. 1950. Rééd. 1971.

Bien entendu, ce ne sont là que des orientations pour les recherches préliminaires. Une toute autre phase consiste à inventorier et situer les découvertes signalées à travers les bulletins et journaux locaux, les témoignages, les archives publiques ou privées et à en faire l'analyse critique (très critique) au moyen de recoupements et de comparaisons plus larges, ou en prenant conseil des meilleurs spécialistes de chaque période.

Pierre Gillon. Nov. 87.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES RELATIFS AU VAL-DE-MARNE

Histoire du Val-de-Marne, sous la direction d'Alain Croix. Messidor-Conseil Général du Val-de-Marne. Paris, 1987.

Paris et Ile-de-France. Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France. T. 38. 1987.

Dans cette publication des actes du 5e colloque de la Fédération consacré à l'administration locale en Ile-de-France, plusieurs articles concernent plus directement le Val-de-Marne :

- A. Gabe, Le cadre institutionnel de la vie à Nogent-sur-Marne sous l'Ancien Régime.
 - Y. Zéphirin, Naissance d'une commune : Le Kremlin-Bicêtre.
 - C. Pennetier et N. Viet-Depaule, Pour une prosopographie des élus de la Seine de 1919 à 1940. Premier bilan d'une enquête.
 - J. Besson, L'emploi communal : l'exemple de Maisons-Alfort de 1800 à nos jours.
 - C. Berche, De l'eau à tous les étages...
 - D. Hervier, Des mairies aux hôtels de ville : architecture et mobilier.
 - M.A. Feraut, Style et iconographie des décors peints dans les hôtels de ville du Val-de-Marne.
- T. 38 fasc. 2 : G. Blanc-Cesan.

Lors du colloque, l'auteur a présenté aux participants son travail de recherche dans la cadre d'une brève communication. L'importance de ce recueil prosopographique et son intérêt historique ont incité à le publier comme fascicule II du tome 38, à la fois partie intégrante des actes du colloque et ouvrage de référence. Commune par commune, cet ouvrage donne la liste des maires, nommés, élus ou délégués de 1800 à nos jours. Chaque magistrat municipal fait l'objet d'une notice biographique.

Ouvrage en vente aux Archives Départementales au prix de 100 francs.

Archives Départementales du Val-de-Marne. Catalogue intersériel des cartes et plans par M. Denis. Créteil, 1987.

Archives Départementales du Val-de-Marne. Guide des sources de l'histoire de la Révolution dans la Val-de-Marne par G. Cot. T. I. Créteil, 1988.

MONOGRAPHIES

BONNEUIL

Varin (Jacques), Bonneuil-sur-Marne. Une histoire millénaire. Bonneuil, 1988.

CHARENTON-LE-PONT

Petit (Chanoine Joseph), Berges riantes de la Seine, devenues quais modernisés de Charenton-le-Pont. Saint-Maur, 1987.

CRETEIL

Audebrand (Raymond) et Devisme (Philippe), La mémoire de Créteil. Les

années 1900. Maisons-Alfort, 1987.

FRESNES

Images parlées ... en compagnie de Robert Doisneau. Fresnes. Ecomusée 1988.

GENTILLY

Fernandez (Madeleine), La ville en marche, l'habitat gentilléen, depuis le XVIIIème siècle. Société d'Histoire de Gentilly. 1987.

NOGENT-SUR-MARNE

Roblin (Jean), "Les raisins sont mûrs citoyens ! ". La Révolution à Nogent-sur-Marne. Ed. Amatteis, Le Mée. 1988.

LE PERREUX-SUR-MARNE

Giraud (Michel), Le Perreux-sur-Marne. Cent ans d'histoire. Maury, 1987.

RUNGIS

Inventaire des richesses architecturales et urbaines. Rungis. Inventaire publié par la ville, réalisé par le C.A.U.E. Rungis, 1987.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Carbon (Pierrette) et Jung (André), Il était une fois ... l'entreprise Declercq, porcelaines décorées et bronzes. 1888 Paris - 1987 Saint-Maur. Le vieux Saint-Maur, 1988.

Gillon (Pierre), Nouvelle histoire de Saint-Maur-des-Fossés - I : des origines aux Bagaudes. Le vieux Saint-Maur. 1987.

Lanier (Lucien) et Arles (Michel), Saint-Maur-des-Fossés - La Varenne-Saint-Hilaire et les Mûriers à la Belle Epoque. Maury. 1988.

THIAIS

Laporte (Robert), Histoire de Thiais. T. III. La vie à Thiais sous la Révolution, 1789 - 1799. Thiais. 1988.

VALENTON

Valenton des origines à nos jours. Valenton. 1987.

VILLENEUVE-LE-ROI

Chaudré (Christian), Villeneuve-le-Roi. Pages d'histoire 1789 -1939. Villeneuve-le-Roi. 1987.

VITRY-SUR-SEINE

Carville (André), La seigneurie de Vitry-sur-Seine, son château. Société d'histoire de Vitry. 1987.

BIOGRAPHIES

Rault (Michèle), Georges Marrane. Ivry-sur-Seine. 1987.

Raspail et la vulgarisation médicale sous la direction de J. Poirier et Cl. Langlois. Paris, Vrin. 1988.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES NON PUBLIES

Balard (Françoise), Archange, Macé, Roch et les autres, Sucy-en-Brie 1660 - 1789. Etude du bâti et de la mise en nourrice. Mémoire de D.E.A. sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1987.

Behar (Jean-Marc). La résistance dans le Val-de-Marne. Mémoire de maîtrise sous la direction de C. Willard et R. Bourderon. Paris VIII. 1987.

Bonnot (Nadine), Fontenay au quotidien - Cent univers domestiques à l'aube du XIXème s. (1771-1800). Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1987.

Brossard (Eric). Paroles écrites, objets décrits : un monde d'encre et de papier. Etude sur la sensibilité d'après un échantillon populaire de testaments et d'inventaires après décès concernant l'actuel Val-de-Marne (1731 1820). DEA sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1988.

Lachaud (Ghislaine). Vivre à Villejuif et Vitry de 1740 à 1820 (Etude des inventaires après décès autour de la période révolutionnaire). Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1988.

Moal (Béatrice), Sur les pas du notaire de Choisy-le-Roi, 1730-1823. Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1988.

Rémy (Philippe), Prix fonciers à Vincennes - 1850-1899. Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Coquery, Paris VIII. 1985-1986.

Ruer (Philippe), Les métiers populaires et la naissance du monde ouvrier à Charenton de 1625 à 1875. Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1987.

Traversat (Michel), Propriété, fiscalité, doléances, 1787-1789. Vitry-sur-Seine. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. 1988.

DANS LES PERIODIQUES LOCAUX

ARCUEIL

ARCH'ECHO N° 10 janvier 1988 :

- Carrières et carriers, p.6, 8, 9.
- Les ormes, p. 11.
- La France sous Louis XVI, pp. 13-15.

ARCH'ECHO N° 11, avril 1988 :

- Arcueil, paradi des peintres, p. 4-5.
- Carrières et carriers, p. 6.
- Aqueduc Médicis, p. 7-10.
- Les vignes d'Arcueil, p. 11.
- Arcueil sous Louis XVI, pp. 12-13.

CRETEIL

LE PETIT MASSUEUX, n° 18, juin 1987 :

- Renault (H), La route de Choisy (suite), pp. 9-14.
- Jurgens (M), Un soir d'été (1746) sur la route de Paris, pp. 6-8.
- Jurgens (M), Une lettre au siècle dernier, pp. 16-19.

LE PETIT MASSUEUX, n° 19 automne 1987 :

- Jurgens (M), Grande braderie, pp. 5-14.
- Jurgens (M), Assiettes de pigeons, pp. 16-17.

LE PETIT MASSUEUX, n° 20, hiver 1988 :

- Jurgens (M), Celles qu'on entend sans les voir, pp. 6-12.
- Jurgens (M), Vivent les pompiers de Créteil, pp. 14-16.

LE PETIT MASSUEUX, n° 21 printemps 1988 :

- Jurgens (M), Celles qu'on entend sans les voir, pp.7-13.

LES CAHIERS DU PETIT MASSUEUX :

- n° 6. Créteil au caprice des ans, ce qui se passa à Créteil au printemps 1405.
64 p.

GENTILLY

BULLETIN MUNICIPAL.

Chaque mois la dernière page propose un article sur le nom des rues.

IVRY-SUR-SEINE

LA GAZETTE DE LA REVOLUTION FRANCAISE, dans **IVRY MA VILLE.**

N° 1, avril 1988 :

- Rault (M), Nicolas Cochet, élu maire par 56 voix sur 75. P. 1, 4.

N° 2, mai 1988 :

- Rault (M), Jean-Pierre Leroy, un laboureur devenu maire. P. 1.
- Rault (M), Les doléances ivryennes : vive l'égalité. P. 4.

N° 3, juin 1988 :

- Rault (M), Jacques Honfray, un homme d'union. P. 1.
- Rault (M), Un lieu de résidence pour les nobles et les bourgeois. P. 4.

N° 4, juillet-août 1988 :

- Rault (M), Antoine Jean-Baptiste Renault, un élu révolutionnaire. P. 1.
- Rault (M), Chronique ivryenne : à pied, à cheval et en bateau. P. 4.

NOGENT-SUR-MARNE

BULLETIN DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE NOGENT-SUR-MARNE ET DE SON CANTON. n° 10, 1987. 1988 :

- Gabe (H), L'assemblée municipale de Nogent 1787 - 1790. P. 132-141.
- Nugues (R), Louis Pasteur, l'artiste, le savant, le bienfaiteur. P. 145-149.
- Cabotte (J), Historique des rues de Nogent (suite). P. 152.

CAHIERS D'HISTOIRE DU MUSEE DE NOGENT n° 1, 1987 :

- Gabe (Hector), Notes et points de repères pour une histoire de Nogent-sur-Marne (570-1477).

SUCY

SUCY INFO

- Entre Sucs et Entrecasteaux, sur les pas de la famille de Sévigné-Grignan. N° 96, octobre 1987, p. 22.
- Le dépôt de l'âge du bronze de Sucs. N° 98, décembre 1987, pp. 22-23.
- Louis Postel, curé de Sucs au XVIIIème s. n°103, mai 1988, pp 26-27. n° 104, juillet 1988, pp. 28-29.

VINCENNES

BULLETIN DE LA SOCIETE DES AMIS DE VINCENNES, n° 38, 1987.

- Lombart (M) et Boiret (Y), Hommage à la mémoire de Jean-Marie Trouvelot, 1897-1985. P. 4-6.
- Albis (A. d'), Le secret de Gravant ou le privilège de Vincennes. pp. 7-16.
- Hurtret (André), Catacombes et souterrains du bois de Vincennes (reproduction d'un article de l'Illustration de 1935). pp. 17-20.
- Pintat (Claude), Daniel Sorano. pp. 21-29.

VILLENEUVE-LE-ROI

BULLETIN DU CESAF n° 1 1987 :

- Chaudré (Chr), Catalogue de la collection Henri Simon.

BULLETIN DU CESAF n° 2 1987 :

- Roche (M), La famille Raguet-Lépine (Château Pompadour), un curieux parcours avant et après la Révolution. pp. 9-12.
- Chaudré (Chr), Louis Jarrige, un homme politique à Villeneuve-le-Roi. pp. 17-20.

MANIFESTATIONS HISTORIQUES DANS LE VAL DE MARNE

Le 8 octobre 1988, reprennent les cours de paléographie, organisés par CLIO 94 et les Archives départementales du Val-de-Marne. Deux niveaux sont ouverts : l'un pour débutants, l'autre pour lecteurs confirmés. S'inscrire auprès de la direction des Archives départementales du Val-de-Marne, tel. 48 99 52 21.

Le 14 octobre 1988, "Marcelin Berthelot : une vie, une époque, un mythe". Dans le cadre des festivités visant à célébrer le cinquantenaire du lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur, un colloque est organisé conjointement par, l'Association des anciens du lycée Marcelin-Berthelot de Saint-Maur, l'Université pour tous de Saint-Maur, la Société d'histoire et d'archéologie "Le vieux Saint-Maur". Les renseignements complémentaires sont fournis par l'Association des anciens du lycée Marcelin Berthelot, 6 boulevard Maurice Berteaux, 94100 Saint-Maur.

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

En collaboration avec l'Université Paris XII, CLIO 94 publiera au printemps 1989 un ouvrage collectif, résultant des recherches effectuées par les membres de nos sociétés. Deux thèmes de recherches ont été retenus :

- 1 - *Le personnel révolutionnaire* dans nos communes. On s'intéressera particulièrement au problème de la continuité ou de la discontinuité des notables entre 1788 et 1789, en s'efforçant de réunir de courtes biographies politiques sur les *élites villageoises*.
- 2 - *Les séquestres et les biens nationaux* : quels biens ont été vendus ? Qui s'est porté acquéreur ? A quel prix ? Les biens ainsi acquis ont-ils subi des transformations ? Telles sont les questions auxquelles on s'efforcera de répondre.

Un guide inventaire des sources sur la Révolution a été publié au début de l'année par les Archives départementales du Val-de-Marne. Nous avons diffusé auprès des présidents des sociétés adhérant à CLIO 94, un petit guide sur les biens nationaux, dû à M. Langumier. Nous lançons donc à nouveau un appel à toutes les sociétés d'histoire et d'archéologie du département pour qu'elles ap-

portent leur concours - une dizaine de pages par commune sur chacun des deux thèmes précités - à ce travail collectif. La remise des manuscrits est irrévocablement fixée au 15 DECEMBRE 1988. La publication de l'ouvrage est prévue au printemps 1989.

A cette occasion, nous organiserons aux Archives départementales du Val-de-Marne, une table ronde, pour commémorer le Bicentenaire de la Révolution, dans le cadre de notre département.

A TRAVERS L'HISTOIRE DU VAL-DE-MARNE

Comme les années précédentes, CLIO 94 organise, avec le concours des Archives départementales du Val-de-Marne, un cycle de conférences sur l'histoire de notre département, le premier samedi de chaque mois à 17 heures. L'entrée est gratuite. En voici le programme :

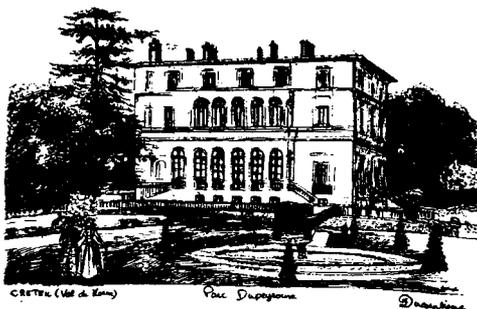
- | | |
|-----------------|---|
| 8 octobre 1988 | - Philippe Andrieux, ARCHEOLOGIE ET URBANISATION. L'exemple des sites du début de notre ère dans le Val-de-Marne. |
| 5 novembre 1988 | - Louis Comby, LA COMMUNE DANS LA NATION. Destins individuels et vie républicaine (1860-1939). |
| 3 décembre 1988 | - Jean Monfraix, LA BATAILLE DE CHAMPIGNY. |
| 7 janvier 1989 | - Katia Molines, 1789-1899, LA COMMEMORATION DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION. |
| 4 février 1989 | - Claude Pennetier, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA BANLIEUE EST ENTRE LES DEUX GUERRES. |
| 4 mars 1989 | - Catherine Rochant, UN SIECLE D'ARCHITECTURE SPORTIVE DANS LE VAL-DE-MARNE. |

LISTE DES SOCIETES ADHERENTES

Alfortville	Confluent	P M. Eugène Michel 6 rue Roger Mardre 94140 Alfortville 43 75 48 89
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Eric Satie	VP M. Henri Dubourg 18 rue Pierre Curie 94110 Arcueil
Charenton- Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'archéologie de Cha- renton-Saint-Maurice	P Mlle J. Gudin 16 rue V. Hugo 94220 Charenton 48 93 10 90
Chevilly-Larue	les Amis du Vieux Chevilly	P Mme Leblanc 46 rue H. Crette 94550 Chevilly-Larue 46 86 39 63
Créteil	Les Amis de Créteil	P Mme M. Jurgens 27 av. de la République 94000 Créteil 42 07 20 05
Ivry-sur-Seine	Association des amis du Moulin de la Tour d'Ivry	VP M. G. Sélaries 6 rue Baudin 94200 Ivry/Seine 46 70 20 66
L'Hay -les-Roses	Les Amis du Vieux L'Hay -les-Roses	P M. Delorme 2 Allée Nungesser et Coli 94550 Chevilly-Larue 46 64 90 70
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille ans d'histoire	S M. Michel Lambert 13 rue du Mal. Juin 94700 Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres- les-Roses	P Mme Le Scannif 1 rue des Chartreux 91800 Boussy-St-Antoine 69 00 74 38

Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	M. Ch. Brossard 16 rue P. Bezançon 94400 Marolles-en-Brie 45 99 39 03
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et du canton	P	M. J. Cabotte 6 rue du gal Faidherbe 94130 Nogent/Marne 48 73 40 14
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis	P	M. P. Delepaut 33 bd. J. Jaurès 94260 Fresnes 46 68 53 37
Saint-Mandé	Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Mandé	P	M. J.J. Marchand 5 rue Cart 94160 Saint-Mandé 42 03 99 04 (bur.)
Saint-Maur-des-Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 38 av. Galilée 94100 Saint-Maur 42 83 50 16
Sucy-en-Brie	Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie	P	M. Michel Balard 4 rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 45 90 15 37
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. Christian Chaudré 25 av. A. Briand 94420 Villeneuve-le-Roi 45 97 46 53
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-Saint-Georges	P	M. Oblin 84 av. de Valenton 94190 Villeneuve-Saint-Georges 43 89 06 61
Villiers/Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. D. Poisson 11 rue A. Quirin 94350 Villiers/Marne 43 04 21 91

Vincennes	Association cartophile de l'Est parisien	P M. Claude Troquet 16 allée H. Dunant. 94300 Vincennes 48 08 36 91
Vitry/Seine	Société d'Histoire de Vitry	P Mme Wind 10 av. Robespierre 94400 Vitry/Seine 46 81 89 36
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons Françaises	D Mme N. de Castet 2 rue de la Fontaine Santeny, 94440 Villecresnes 43 86 06 12
Val-de-Marne	Association pour la sauvegarde du patri- moine archéologiques du Val-de-Marne (ASPAV)	P M. Maurice Clément 29 rue du Vert-Galant 94370 Sucy-en-Brie 45 90 01 84
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalo- giques et héraldiques du Val-de-Marne (CEGHIF 94)	P M. Le Touzé 9 av. des Rochers 94170 Le Perreux 43 24 18 93



COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Baïard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice-présidents	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Maurice Clément, A.S.P.A.V.
Secrétaire	M. Patrick Delepault, Société historique et archéologique de Rungis.
Secrétaire-adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Christian Chaudré, CESAF (Villeneuve-le-Roi)
Trésorier-adjoint	M. Daniel Poisson, Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.



LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)

Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Condé, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.

Tableau de Sauveur Leconte. Musée Condé, Chantilly.

Photo LAUROS-GIRAUDON